

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1213

23 mai 2013

### SOMMAIRE

Armatex S.A. ....	58213	Fonds Général Stratégique .....	58178
Barthstrasse S.à r.l. ....	58182	High Gate Holding S.A. ....	58213
Belval Plaza II Mall S.à r.l. ....	58181	Intesa Sanpaolo Sec SA .....	58179
Belval Plaza II S.à r.l. ....	58182	Metec Finance S.A. ....	58178
Belval Plaza Tower S.à r.l. ....	58182	MK CC Lux I S.à r.l. ....	58193
Bolland S.A. ....	58182	MONTECARO S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF" .....	58178
Burelbach s.à r.l. ....	58183	OCM Luxembourg Spirits Holdings S.à r.l. .....	58208
Charter Hall Office Germany Atrium S.à r.l. ....	58183	OI-Games 2 S.A. ....	58185
C&L (Lux 1) S.à r.l. ....	58183	Outlet Mall Group Holding S.à r.l. ....	58189
C&P Funds .....	58183	Paris Boulogne Participations Luxem- bourg S.A. ....	58184
DIF A63 Luxembourg S.à r.l. ....	58224	Parlesse Investments S.à r.l. ....	58180
EasyTech .....	58221	Patrimoine & Finance S.à r.l. ....	58184
Eggos S.A. ....	58180	PICY S.A. ....	58178
Eggos S.A. ....	58180	Radiant Systems International 2 .....	58224
Eggos S.A. ....	58183	Rio Forte Investments S.A. ....	58181
Eggos S.A. ....	58179	Salsa Retail Holding Midco S.à r.l. ....	58181
Embruns Property 2 S.A. ....	58179	Securitization Opportunities S.A. ....	58181
Embruns Property 2 S.A. ....	58180	Smiths Finance Luxembourg S.à r.l. ....	58200
Espirito Santo Control S.A. ....	58184	SRE Waterloo Holding Sàrl .....	58182
Fast Rubber Technology S.A. ....	58184	Volotea .....	58223
Fiduciaire de Belair, s.à r.l. ....	58179		
Fipop S.A. ....	58204		

**PICY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 146.616.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 AVR. 2013.

Pour: PICY S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013046345/15.

(130056499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

**MONTECARO S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.266.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013046299/11.

(130056533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

**Metec Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9278 Diekirch, 9, rue Sauerwiss.

R.C.S. Luxembourg B 114.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013046290/10.

(130056265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

**Fonds Général Stratégique, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 41.629.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 9 avril 2013*

- Messieurs Nicolas PEYROT, résidant professionnellement au 36 boulevard des Tranchées, CH-1206 Genève, Serge D'ORAZIO, résidant professionnellement au 43 Boulevard Royal L-2955 Luxembourg, Eric MELIS, résidant professionnellement au 4 rue du Vieux-Collège, CH-1204 Genève et Wouter GESQUIERE, résidant professionnellement au 11 rue Aldringen, L-2960 Luxembourg sont réélus comme Administrateurs, pour un nouveau terme d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014

- ERNST & YOUNG, Luxembourg est réélu comme Réviseur d'Entreprises agréé pour un terme d'un an, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014

Extrait certifié sincère et conforme

Pour FONDS GENERAL STRATEGIQUE

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013045547/18.

(130055562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

**Fiduciaire de Belair, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 29, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 101.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013046102/9.

(130056493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

**Intesa Sanpaolo Sec SA, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 170.682.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 mars 2013*

*Résolution:*

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé venant à échéance, l'assemblée décide délire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

Réviseur d'entreprises agréé

KPMG Luxembourg Sarl, 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2013045610/18.

(130055777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

**Eggos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 142.244.

En date du 08 avril 2013 nous avons démissionné de notre fonction de commissaire en charge du contrôle des comptes de la société EGGOS S.A., ayant son siège social à 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCSL B 142244

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 08 avril 2013.

Référence de publication: 2013045515/11.

(130055781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

**Embruns Property 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 163.870.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 13 mars 2013*

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019:

- Monsieur Simon Pierre SAVERYS, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;
- Monsieur Adrien ROLLE, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;
- Monsieur Laurent WEIS, demeurant au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019:

- Benoît de Froidmont, 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013045500/16.

(130055757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

**Embruns Property 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.870.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 13 mars 2013*

- Démission de Madame Séverine DESNOS de la fonction de président du conseil d'administration.

Est nommé président du conseil d'administration, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- Monsieur Simon Pierre SAVERYS, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L- 2557 Luxembourg  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013045501/14.

(130055757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

---

**Eggos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 142.244.

—  
En date du 08 avril 2013, j'ai démissionné de ma fonction d'administrateur de la société EGGOS S.A., ayant son siège social à 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCSL B142244

Luxembourg, le 08 avril 2013.

Pour extrait conforme

Monsieur Bertrand MICHAUD

Référence de publication: 2013045513/12.

(130055781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

---

**Eggos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 142.244.

—  
En date du 08 avril 2013, j'ai démissionné de ma fonction d'administrateur et de président du Conseil d'Administration de la société EGGOS S.A., ayant son siège social à 26-28 rive de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCSL B142244.

Luxembourg, le 08 avril 2013.

Pour extrait conforme

Madame Laurence BARDELLI

Référence de publication: 2013045514/12.

(130055781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

---

**Parlesse Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.367.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 28 mars 2013*

1. Madame Valérie PECHON a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.

2. Monsieur Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né à Dublin (Irlande), le 13 août 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PARLESSE INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013045719/16.

(130055485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

---

**Rio Forte Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.741.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue à Lisbonne, Portugal le 19 mars 2013 que la Société a transféré son siège social du 21/25, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 22/24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 25 mars 2013.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2013045743/12.

(130055874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

**Salsa Retail Holding Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 157.311.

*Rectificatif d'un document déposé antérieurement au dossier référence L110115304 - déposé le 19 juillet 2011*

Le dossier référence L110115304 déposé le 19 juillet 2011 concernant le transfert de 164.634.148 parts sociales ordinaires de la Société à Salsa Retail Co-Invest Gmbh & Co. KG ayant son siège social au 21, Alfred-Krupp-Strasse, 48291 Telgte, Allemagne, enregistrée auprès du Amtsgericht de Münster sous le numéro HRA 9177 comportant une erreur.

En effet, la dénomination correcte de la société Salsa Retail Co-Invest Gmbh & Co. KG est Takko Co-Invest Gmbh & Co. K.G..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013045748/14.

(130055404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

**Securitization Opportunities S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 164.864.

*Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 27 mars 2013*

Est nommé président du conseil d'administration Monsieur Murad IKHTIAR, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Est nommé réviseur d'entreprises agréé pour une durée indéterminée ERNST & YOUNG, R.C.S. Luxembourg B 47 771, 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013045752/18.

(130055715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

**Belval Plaza II Mall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 120.934.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013045964/10.

(130055951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

**Belval Plaza II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.  
R.C.S. Luxembourg B 119.547.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013045965/10.

(130055956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

---

**Belval Plaza Tower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.  
R.C.S. Luxembourg B 119.548.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013045966/10.

(130055952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

---

**Bolland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 109.425.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013045980/10.

(130056536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

---

**Barthstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.669.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 128.007.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013045957/12.

(130056109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

---

**SRE Waterloo Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 151.420.

*Extrait du contrat de cession de parts de la société en date du 5 avril 2013*

En vertu de l'acte de transfert de parts, en date du 5 avril 2013, l'associé mentionné ci-dessous a décidé comme suit:  
- L'associé SRE Portfolios Luxembourg a transféré 500 parts sociales d'une valeur de 30 GBP chacune à la société SRE Portfolios UK Ltd, Quadrant House, 4 Thomas More Square, London E1W 1YW, Royaume-Uni  
Luxembourg, le 8 avril 2013. Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2013045786/12.

(130055473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

---

**C&P Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 76.126.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2012 et la distribution des dividendes relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013045988/10.

(130056643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

---

**C&L (Lux 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.  
R.C.S. Luxembourg B 116.156.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Livange, le 10 avril 2013.

*Pour C&L (Lux 1) S.à r.l.*

Référence de publication: 2013045987/11.

(130056730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

---

**Burelbach s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9168 Mertzig, 25, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 98.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nico Burelbach

*Associé-gérant*

Référence de publication: 2013045986/11.

(130056557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

---

**Charter Hall Office Germany Atrium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.240.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 122.870.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013045993/10.

(130056417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

---

**Eggos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 142.244.

En date du 08 avril 2013, j'ai démissionné de ma fonction d'administrateur de la société EGGOS S.A., ayant son siège social à 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCSL B142244

Luxembourg, le 08 avril 2013.

Pour extrait conforme

Monsieur Vincent WILLEMS

Référence de publication: 2013045512/12.

(130055781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

---

**Espirito Santo Control S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 13.634.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social de la Société le 07 mars 2013 que la Société a transféré son siège social du 21/25, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 22/24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 25 mars 2013.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2013045528/12.

(130055875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

**Fast Rubber Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 77.030.

*Extrait sincère et conforme des décisions circulaires du Conseil d'Administration adoptées en date du 09 avril 2013*

Le Conseil d'Administration prend note du changement d'adresse de Monsieur Frédéric Franz MARANTIER, administrateur et administrateur-délégué de la société FAST RUBBER TECHNOLOGY S.A., qui réside sis, Palais de la Scala - 98000 Monaco.

Pour FAST RUBBER TECHNOLOGY S.A.

Référence de publication: 2013045537/12.

(130055622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

**Patrimoine & Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Esborn.

R.C.S. Luxembourg B 66.733.

Je soussigné, Joseph Delrée, courtier en assurances, annonce à Messieurs les actionnaires ma démission de la société PATRIMOINE & FINANCE SARL, sise au 2A/46 route d'Esborn à L-9706 Clervaux enregistré au RCS sous le numéro B66733 en tant qu'administrateur et ce avec effet immédiat.

Clervaux, le 03/04/2013.

Joseph Delrée

Courtier en assurances

Référence de publication: 2013045709/13.

(130055492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

**Paris Boulogne Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 59, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 124.327.

*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05.04.2013*

Les actionnaires de la société PARIS BOULOGNE PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A. réunis le 05.04.2013 au siège social, ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. L'administrateur GREENLINE INVESTMENTS S.A. est représenté par Madame Liudmila KUCHEROVA née le, 07.11.85 à Leningrad (RUSSIE), demeurant à 2-1- 277, Turkustr., RUS – 192242 Saint Petersburg (RUSSIE).

1. Transfert du siège social de l'administrateur GREENLINE INVESTMENTS S.A. au 59, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 05.04.2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013045718/17.

(130055477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

**OI-Games 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.838.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of February.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company governed by the laws of Luxembourg "OI-Games 2 S.A.", established and having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 148838, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on October 1<sup>st</sup>, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 2214 on November 12<sup>th</sup>, 2009,

and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on January 7, 2011, published in the Mémorial number 762 of April 19, 2011.

The meeting is presided by Mrs. Sarah LOBO, Master of Commerce, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs. Carmen MÜLLER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

I.- The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all issued shares having a right to vote at this extraordinary general meeting are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Amendment of Article 6.8 (v), (vii) and (ix) of the Articles of Incorporation of the Company so as to read as follows:

"6.8. (v) any decision as to the powers, number or appointment of the directors of the Company;"

"6.8 (vii) merger, de-merger or transformation of the Group Company, as the case may be,"

"6.8 (ix) any disposal and/or transfer of going concerns (azienda or ramo di azienda)."

2. Amendment of Article 9.5 of the Articles of Incorporation of the Company so as to read as follows:

"9.5. Decisions shall be taken by a simple majority of directors present or represented at such meeting, except for the following matters which shall be validly adopted only with the affirmative vote of four (4) directors in office (the "Major Board Decisions"):

(i) acquisitions and/or disposals in any form whatsoever of assets (including shares or equity interests in other companies), going concerns, real estate rights, trademarks and other intellectual property rights, creation of security interests or issuance of guarantees, entry into real estate leasing agreements, joint ventures or other collaborations;

(ii) any Transfer of shares, equity or debt instruments owned, directly or indirectly, by the Company in other entities, including the Transfer by the Company of its shares in Controlled companies and/or the Transfer by the Controlled companies of their shares in their Controlled companies;

(iii) the entry into, or changes in, or termination of, any contract or commitment, not otherwise included in this article 9.5, under which the Company incurs in costs and/or expenditures, or assumes debts, obligations or liabilities exceeding the amount of Euro 100,000 per year;

(iv) bank loans, other financings, financial leasing, credit lines or other facilities;

(v) agreements, commitments or other undertakings between the Company and each of the shareholders, their Affiliates or the directors or executives of Controlled companies;

(vi) within the limits set forth by the Law, issuance of bonds, warrants and other equity or debt instruments (to the extent the power to effect such issuance has been delegated to the board of directors) or entry into any derivative transactions;

(vii) any decisions relating to the conduct (or settlement) of legal proceedings (including legal proceedings relating and/or connected to any investment agreement and/or shareholders' agreement relating to Controlled companies) which may involve a potential liability or claim of more than Euro 100,000;

(viii) any decisions relating to equity and/or quasi-equity contributions and/or any facility agreement to which the Company is a party and/or the granting of shareholders' loans by the Company to Controlled Companies, including any decision relating to the conversion into equity and/or the reimbursement of shareholders' loans;

(ix) any proposal to the shareholders meeting of the Company on the resolutions concerning Major Shareholders Decisions;

(x) any and all decisions relating and/or connected to any investment agreement and/or shareholders' agreement relating to Controlled companies and/or the Controlled companies' Group Companies governance including (i) any Group Companies Major Board Decisions, (ii) the exit process and/or (iii) the sale/purchase of shares provided for by any shareholders' agreement relating to Controlled companies, including, without limitations, (x) the early exit, (y) the call option in case of dead-lock and (z) any decision relating to the exit provided for by any shareholders' agreement relating to Controlled companies;

(xi) any decisions relating to the put or call options provided for by the management agreement entered into between any Controlled Company and the CEO;

(xii) any assumption of interests in partnerships or other entities entailing the assumption of an unlimited liability with respect to any obligation of such entities; and (xiii) voting instructions to the Company's representatives for any resolution to be taken at the shareholders meetings of any Controlled company (it being understood that, if no agreement is achieved on the relevant voting instructions, the Company's representative shall be instructed to attend the shareholders meeting and to vote against the approval of the resolution on which no such agreement was achieved, including by abstaining)."

3. Amendment of Article 19 of the Articles of Incorporation of the Company so as to add the following definitions after the definition of "Control":

"Group Companies" means, collectively Cogemat S.p.A., Cogetech S.p.A. and their respective subsidiaries.

"Group Companies Major Board Decisions" means, collectively, for each Group Company, the following matters: (a) acquisitions and/or disposals in any form whatsoever of assets (including shares or equity interests in other companies), going concerns, real estate rights, trademarks and other intellectual property rights, creation of security interests or issuance of guarantees, entry into real estate leasing agreements, joint ventures or other collaborations including any assumption of interests in partnerships or other entities entailing the assumption of an unlimited liability with respect to any obligation of such entities; (b) any Transfer of shares, equity or debt instruments owned by Cogemat S.p.A. or Cogetech S.p.A., directly or indirectly, in other entities; (c) any decisions relating to the conduct (or settlement) of legal proceedings which may involve a potential liability or claim of more than Euro 4,000,000 (four million); (d) any decisions relating to equity and/or quasi-equity contributions (versamenti in conto capitale) and/or the granting of shareholders' loans including any decision relating to the conversion into equity and/or the reimbursement of shareholders' loans; and (e) any decision regarding mergers: de-mergers, non-mandatory amendments to the corporate capital, bonds/convertible bonds issues, transformations wind-up or liquidations; provided, however, that any matter sub (d) or (e) which are the consequence of an internal reorganization plan of such Group Company will not be considered as Group Companies Major Decisions.

4. Appointment of Mrs. Sarah LOBO, born on November 18, 1984 in Mumbai (India) and having her professional address at 31, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as director with effect as from February 6, 2013 until the annual general meeting of the Company to be held in 2015.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolved to amend Articles 6.8 (v), (vii) and (ix) of the Articles of Incorporation of the Company as stated under item 1 of the agenda.

*Second resolution*

The meeting resolved to amend Article 9.5 of the Articles of Incorporation of the Company as stated under item 2 of the agenda.

*Third resolution*

The meeting resolved to amend Article 19 of the Articles of Incorporation of the Company as stated under item 3 of the agenda.

*Fourth resolution*

The meeting resolved to appoint Mrs. Sarah LOBO, born on November 18, 1984 in Mumbai (India) and having her professional address at 31, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as director with effect as from February 6, 2013 until the annual general meeting of the Company to be held in 2015.

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the meeting.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand two hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le sixième jour de février.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "OI-Games 2 S.A.", établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 148838 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 2214 du 12 novembre 2009,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 janvier 2011, publié au Mémorial numéro 762 du 19 avril 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Sarah LOBO, Master of Commerce, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente choisit comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutatrice Madame Carmen MÜLLER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente demande au notaire d'acter:

I. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, laquelle après être signée sera annexée aux présentes de même que les procurations, et enregistrés avec le présent acte.

II. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions disposant d'un droit de vote à la présente assemblée, sont représentées, de sorte que la présente assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification de l'Article 6.8 (v), (vii) et (ix) des statuts de la Société comme suit:

«6.8. (v) toute décision relative aux pouvoirs, au nombre ou à la nomination des administrateurs de la Société;

«6.8 (vii) fusion, scission ou transformation de la Société du Groupe, selon le cas;»

«6.8 (ix) toute vente et/ou cession de branches d'activités (azienda ou ramo di azienda).»

2. Modification de l'Article 9.5 des statuts de la Société comme suit:

«9.5. Les décisions seront prises à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à cette réunion, à l'exception des décisions suivantes qui ne seront valablement approuvées qu'avec le vote positif de quatre (4) administrateurs (les «Décisions du Conseil Importantes»):

(i) acquisitions et/ou ventes sous toute forme d'avoirs (y compris actions ou intérêts de capital dans d'autres sociétés), branches d'activités, droits immobiliers, marques et autres droits de propriété intellectuelle, création de sûretés ou octroi de garanties, conclusion de contrats de leasing immobilier, joint ventures ou autres collaborations;

(ii) tout Transfert d'actions, titres de capital ou de dette détenus, directement ou indirectement, par la Société dans d'autres entités, y compris le Transfert par la Société de ses actions dans des sociétés Contrôlées et/ou le Transfert par les sociétés Contrôlées de leur actions dans leur sociétés Contrôlées;

(iii) la conclusion ou la modification ou la résiliation de tout contrat ou engagement qui n'est autrement prévu dans le présent article 9.5 en vertu duquel la Société encourt des coûts et/ou autres charges ou encourt des dettes, obligations ou passif d'un montant supérieur à Euro 100.000 par an;

(iv) prêts bancaires, autres financements, leasing financiers, lignes de crédit ou autres facilités;

(v) contrats ou engagements entre la Société et chacun de ses actionnaires, leurs Affiliés ou les administrateurs ou cadres de sociétés Contrôlées;

(vi) endéans les limites prévues par la Loi, émission d'obligations, warrants et autres titres de capital ou de dette (dans la mesure où le pouvoir de réaliser cette émission a été déléguée au conseil d'administration) ou la conclusion de toute transaction sur des instruments dérivés;

(vii) toute décision relative à la conduite (ou la transaction) de litiges (y compris des litiges relatifs et/ou en relation avec tout contrat d'investissement et/ou convention d'actionnaires relatifs aux sociétés Contrôlées) qui peuvent engendrer une responsabilité ou une créance potentielle de plus de Euro 100.000;

(viii) toute décision relative à des apports au capital ou aux capitaux propres et/ou toute facilité à laquelle la Société est partie et/ou l'octroi de prêts d'actionnaires par la Société à des sociétés Contrôlées, y compris la décision relative à la conversion en capital et/ou au remboursement de prêts d'actionnaires;

(ix) toute proposition à l'assemblée générale des actionnaires de la Société concernant des Décisions d'Actionnaires Importantes;

(x) toute décision relative ou liée à tout contrat d'investissement et/ou convention d'actionnaires relatifs aux sociétés Contrôlées et/ou les Règles de gouvernance de sociétés du groupe des sociétés Contrôlées y compris (i) les Décisions Majeures du Conseil de chaque Société du Groupe, (ii) le processus de sortie et/ou (iii) la vente/l'achat d'actions prévus par toute convention d'actionnaires relative aux sociétés Contrôlées, y compris, sans limitation, (x) une sortie anticipée, (y) l'option d'achat en cas de dead-lock et (z) toute décision relative à la sortie prévus par toute convention d'actionnaires relative aux sociétés Contrôlées;

(xi) toute décision relative aux options de vente ou d'achat prévus par le contrat de gestion conclu entre une société Contrôlée et le CEO;

(xii) toute prise de participation dans une société de personne ou autres entités dont la conséquence est une responsabilité illimitée des obligations de ces entités; et (xiii) instructions de vote aux représentants de la Société pour toute résolutions devant être prise aux assemblées générales des actionnaires de sociétés Contrôlées (étant entendu que, si un accord n'a pu être atteint sur ces instructions de vote, les représentants de la Société devront recevoir instruction de participer aux assemblées générales des actionnaires et de voter (y compris par une abstention) contre l'adoption des résolutions pour lesquelles un accord n'a pas pu être atteint.»

3. Modification de l'Article 19 des statuts coordonnés de la Société afin d'ajouter les définitions suivantes après la définition de «Contrôle»:

««Décisions Majeures du Conseil de chaque Société du Groupe»: signifie, collectivement, pour chaque Société du Groupe, les éléments suivants: (a) les acquisitions et/ ou cessions sous quelque forme que ce soit des actifs (y compris des actions ou des participations dans d'autres sociétés), branches d'activités, droits immobiliers, marques et autres droits de propriété intellectuelle, création de sûretés ou émission de garanties, conclusion de contrats de bail, co-entreprises ou autres formes de collaboration y compris toute prise d'intérêts dans des partnerships ou d'autres entités impliquant une responsabilité illimitée concernant toutes obligations de ces entités; (b) tout Transfert d'actions, de fonds propres ou titres de créances détenus par Cogemat S.p.A. ou Cogetech S.p.A., directement ou indirectement, dans d'autres entités; (c) les décisions relatives à la conduite (ou de règlement) des procédures judiciaires qui peuvent impliquer une responsabilité potentielle ou une indemnisation de plus de 4.000.000 EUR (quatre millions); (d) les décisions relatives aux fonds propres et/ou quasi fonds propres (versamenti in conto capitale) et/ou l'octroi de prêts d'actionnaires y compris toute décision relative à la conversion en fonds propres et/ou le remboursement des prêts d'actionnaires, et (e) toute décision concernant les fusions; scission, modifications non obligatoires du capital social, les émissions d'obligations/ obligations convertibles, les transformations, dissolution ou liquidations; à condition, toutefois, que toute question relative à (d) ou (e) qui sont la conséquence d'un plan de réorganisation interne de la Société du Groupe ne seront pas considérées comme les Décisions Majeures des Sociétés du Groupe»

«Société du Groupe» signifie, collectivement Cogemat S.p.A., Cogetech SpA et leurs filiales.»»

4. Election de Madame Sarah LOBO, né le 18 novembre 1984 à Mumbai (Inde) et ayant son adresse professionnelle au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en tant qu'administrateur de la Société avec effet à partir du 6 février 2013 jusqu' à l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2015.

Après acceptation de ce qui précède par l'assemblée, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée a décidé de modifier l'Article 6.8 (v), (vii) et (ix) des statuts coordonnés de la Société conformément à ce qui figure au point 1 de l'ordre du jour.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier l'Article 9.5 des statuts coordonnés de la Société conformément à ce qui figure au point 2 de l'ordre du jour.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier l'Article 19 des statuts coordonnés de la Société afin d'ajouter des définitions conformément à ce qui figure au point 3 de l'ordre du jour.

*Quatrième résolution*

L'assemblée a décidé d'élire Madame Sarah LOBO, né le 18 novembre 1984 à Mumbai (Inde) et ayant son adresse professionnelle au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en tant qu'administrateur de la Société avec effet à partir du 6 février 2013 jusqu' à l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2015.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la présidente a ajourné l'assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cents euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. LOBO - C. MÜLLER - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 février 2013. AC/2013/5886. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé):* Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013040195/235.

(130048836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

**Outlet Mall Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.779.800,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 97.674.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of March.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.114 (the "Appearing Company"), acting in its capacity as management company of the Outlet Mall Fund, a mutual investment fund ("Fonds Commun de Placement") organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, here represented by Ms. Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 19<sup>th</sup>, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the Appearing Company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such Appearing Company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The Appearing Company is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Outlet Mall Group Holding S.à r.l.", having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.674 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated December 3<sup>rd</sup>, 2003, published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations", number 60, on January 16<sup>th</sup>, 2004. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaffer, notary, residing in Luxembourg, dated August 30<sup>th</sup>, 2011, published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations", number 2636, on October 29<sup>th</sup>, 2011.

II. The Company's share capital is set at one million, seven hundred and seventy-nine thousand, three hundred Euro (EUR 1,779,300.-) represented by seventeen thousand seven hundred and ninety-three (17,793) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

III. The sole shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred Euro (EUR 500.-), to raise it from its present amount of one million, seven hundred and seventy-nine thousand, three hundred Euro (EUR 1,779,300.-) to one million, seven hundred and seventy-nine thousand, eight hundred Euro (EUR 1,779,800.-) by creation and issue of five (5) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, along with the payment of a share premium whose aggregate value amounts to one hundred and seventy-nine thousand, five hundred Euro (EUR 179,500.-).

*Subscription - Payment*

Thereupon intervened the Appearing Company, through its proxyholder, and declared to subscribe to the five (5) new shares to be issued, and have such shares, whose subscription value amounts to five hundred Euro (EUR 500.-), and the related share premium in the aggregate amount of one hundred and seventy-nine thousand, five hundred Euro (EUR 179,500.-), both fully paid-up, by contribution in kind consisting of:

(i) the conversion and subsequent extinction of a certain, unquestionable and undisputed debt in the total amount of seventy thousand Euro (EUR 70,000.-) owed by the Company to the Appearing Company, out of which only one hundred Euro (EUR 100.-) is used for a share capital increase corresponding to one (1) additional share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), subscribed by the latter, the remaining amount of sixty-nine thousand, nine hundred Euro (EUR 69,900.-) being allocated to the share premium account of the Company, and be it noted that such debt results from a declaration of the Company, as debtor company, dated March 19<sup>th</sup>, 2013, and from a declaration of the Appearing Company, as holder of the receivable, dated March 19<sup>th</sup>, 2013;

(ii) the conversion and subsequent extinction of a certain, unquestionable and undisputed debt in the total amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) owed by the Company to the Appearing Company, out of which only one hundred Euro (EUR 100.-) is used for a share capital increase corresponding to one (1) additional share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), subscribed by the latter, the remaining amount of forty-nine thousand, nine hundred Euro (EUR 49,900.-) being allocated to the share premium account of the Company, and be it noted that such debt results from a declaration of the Company, as debtor company, dated March 19<sup>th</sup>, 2013, and from a declaration of the Appearing Company, as holder of the receivable, dated March 19<sup>th</sup>, 2013;

(iii) the conversion and subsequent extinction of a certain, unquestionable and undisputed debt in the total amount of forty thousand Euro (EUR 40,000.-) owed by the Company to the Appearing Company, out of which only one hundred Euro (EUR 100.-) is used for a share capital increase corresponding to one (1) additional share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), subscribed by the latter, the remaining amount of thirty-nine thousand, nine hundred Euro (EUR 39,900.-) being allocated to the share premium account of the Company, and be it noted that such debt results from a declaration of the Company, as debtor company, dated March 19<sup>th</sup>, 2013, and from a declaration of the Appearing Company, as holder of the receivable, dated March 19<sup>th</sup>, 2013;

(iv) the conversion and subsequent extinction of a certain, unquestionable and undisputed debt in the total amount of ten thousand Euro (EUR 10,000.-) owed by the Company to the Appearing Company, out of which only one hundred Euro (EUR 100.-) is used for a share capital increase corresponding to one (1) additional share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), subscribed by the latter, the remaining amount of nine thousand, nine hundred Euro (EUR 9,900.-) being allocated to the share premium account of the Company, and be it noted that such debt results from a declaration of the Company, as debtor company, dated March 19<sup>th</sup>, 2013, and from a declaration of the Appearing Company, as holder of the receivable, dated March 19<sup>th</sup>, 2013;

(v) the conversion and subsequent extinction of a certain, unquestionable and undisputed debt in the total amount of ten thousand Euro (EUR 10,000.-) owed by the Company to the Appearing Company, out of which only one hundred Euro (EUR 100.-) is used for a share capital increase corresponding to one (1) additional share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), subscribed by the latter, the remaining amount of nine thousand, nine hundred Euro (EUR 9,900.-) being allocated to the share premium account of the Company, and be it noted that such debt results from a declaration of the Company, as debtor company, dated March 19<sup>th</sup>, 2013, and from a declaration of the Appearing Company, as holder of the receivable, dated March 19<sup>th</sup>, 2013;

(all the above mentioned contributions made by the Appearing Company are hereinafter collectively referred to as the "Contributions").

The copies of the above mentioned declarations will remain annexed to the present deed.

*Effective implementation of the contributions*

The Appearing Company, prenamed, through its proxyholder, declared that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contributions and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the Contributions is effective today without qualification; and

- all further formalities are in course in the respective countries of location of the Contributions in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

IV. Pursuant to the above resolution, article 5, first paragraph, of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at one million, seven hundred and seventy-nine thousand, eight hundred Euro (EUR 1,779,800.-) divided into seventeen thousand, seven hundred and ninety-eight (17,798) shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.”.

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the Appearing Company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the Appearing Company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Appearing Company, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.114 (la "Comparante"), agissant au nom et pour le compte du fonds Outlet Mall Fund, un Fonds Commun de Placement régi par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, représentée par Mme Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 mars 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la Comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle Comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La Comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Outlet Mall Group Holding S.à r.l.", ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.674 (la "Société"), constituée suivant un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 décembre 2003, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 60, le 16 janvier 2004. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 août 2011, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2636, le 29 octobre 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million, sept cent soixante-dix-neuf mille, trois cents euros (1.779.300,- EUR) représenté par dix-sept mille, sept cent quatre-vingt-treize (17.793) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

III. L'associée unique, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq cents euros (500,- EUR), pour le porter d'un million, sept cent soixante-dix-neuf mille, trois cents euros (1.779.300,- EUR) à un million, sept cent soixante-dix-neuf mille, huit cents euros (1.779.800,- EUR) par la création et l'émission de cinq (5) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, avec le paiement d'une prime d'émission dont la valeur totale s'élève à cent soixante-dix-neuf mille, cinq cents euros (179.500,- EUR).

#### *Souscription - Libération*

Est alors intervenue la Comparante, qui, par son mandataire, a déclaré souscrire à cinq (5) nouvelles parts sociales à émettre, et les libérer intégralement, pour une valeur de souscription totale de cinq cents euros (500,- EUR) ainsi qu'à

la prime d'émission s'y afférant d'un montant total de cent soixante-dix-neuf mille, cinq cents euros (179.500,- EUR), le tout étant entièrement libéré par apport en nature consistant en:

(i) la cession et l'extinction subséquente d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de soixante-dix mille euros (70.000,- EUR) détenue par la Comparante sur la Société, dont cent euros (100,- EUR) seulement est utilisé pour une augmentation de capital correspondant à une (1) part sociale supplémentaire d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) souscrite par cette dernière, le montant restant de soixante-neuf mille neuf cents euros (69.900,- EUR) étant alloué au compte de prime d'émission de la Société, et résultant d'une déclaration de la Société, en tant que société débitrice, datée du 13 mars 2013, ainsi que d'une déclaration de la Comparante, en tant que société détentrice de ladite créance, et datée du 13 mars 2013;

(ii) la cession et l'extinction subséquente d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de cinquante mille euros (50.000,- EUR) détenue par la Comparante sur la Société, dont cent euros (100,- EUR) seulement est utilisé pour une augmentation de capital correspondant à une (1) part sociale supplémentaire d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) souscrite par cette dernière, le montant restant de quarante-neuf mille neuf cents euros (49.900,- EUR) étant alloué au compte de prime d'émission de la Société, et résultant d'une déclaration de la Société, en tant que société débitrice, datée du 13 mars 2013, ainsi que d'une déclaration de la Comparante, en tant que société détentrice de ladite créance, et datée du 13 mars 2013;

(iii) la cession et l'extinction subséquente d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de quarante mille euros (40.000,- EUR) détenue par la Comparante sur la Société, dont cent euros (100,- EUR) seulement est utilisé pour une augmentation de capital correspondant à une (1) part sociale supplémentaire d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) souscrite par cette dernière, le montant restant de trente-neuf mille neuf cents euros (39.900,- EUR) étant alloué au compte de prime d'émission de la Société, et résultant d'une déclaration de la Société, en tant que société débitrice, datée du 13 mars 2013, ainsi que d'une déclaration de la Comparante, en tant que société détentrice de ladite créance, et datée du 13 mars 2013;

(iv) la cession et l'extinction subséquente d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de dix mille euros (10.000,- EUR) détenue par la Comparante sur la Société, dont cent euros (100,- EUR) seulement est utilisé pour une augmentation de capital correspondant à une (1) part sociale supplémentaire d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) souscrite par cette dernière, le montant restant de neuf mille neuf cents euros (9.900,- EUR) étant alloué au compte de prime d'émission de la Société, et résultant d'une déclaration de la Société, en tant que société débitrice, datée du 13 mars 2013, ainsi que d'une déclaration de la Comparante, en tant que société détentrice de ladite créance, et datée du 13 mars 2013;

(v) la cession et l'extinction subséquente d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de dix mille euros (10.000,- EUR) détenue par la Comparante sur la Société, dont cent euros (100,- EUR) seulement est utilisé pour une augmentation de capital correspondant à une (1) part sociale supplémentaire d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) souscrite par cette dernière, le montant restant de neuf mille neuf cents euros (9.900,- EUR) étant alloué au compte de prime d'émission de la Société, et résultant d'une déclaration de la Société, en tant que société débitrice, datée du 13 mars 2013, ainsi que d'une déclaration de la Comparante, en tant que société détentrice de ladite créance, et datée du 13 mars 2013;

(tous les apports susmentionnés faits par la Comparante sont définis collectivement ci-après par les "Apports").

Les copies desdites déclarations demeureront annexées au présent acte.

#### *Réalisation effective des apports*

La Comparante, par son mandataire, a déclaré que:

- elle est la seule propriétaire des Apports et possède les pouvoirs d'en disposer;
- le transfert des Apports est effectivement réalisé sans réserve aujourd'hui; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les pays respectifs du lieu des Apports, aux fins d'effectuer la cession des Apports et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

IV. Suite à la résolution susmentionnée, l'article 5, paragraphe premier des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

**" Art. 5. Capital social émis.** Le capital social de la Société est fixé à un million, sept cent soixante-dix-neuf mille, huit cents euros (1.779.800,- EUR) représenté par dix-sept mille, sept cent quatre-vingt-dix-huit (17.798) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, lesquelles ont toutes été libérées."

#### *Deuxième résolution*

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la Comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la Comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connue du notaire soussigné par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 mars 2013. Relation: ECH/2013/519. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013040186/209.

(130048990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

**MK CC Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 176.134.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of February.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MK CC Lux I S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy, given in on 15 February 2013,

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "MK CC Lux I S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

## **B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The Company's share capital is set at fifteen thousand euro (EUR 15,000) represented by fifteen thousand (15,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

## **C. Management**

**Art. 10.** The Company is managed by one or several managers, who need not to be shareholders.

In the case of several managers, the board of managers is composed of at least one A manager and one B manager.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any A manager together with any B manager, and may also be bound by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

**Art. 11.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its A managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers including at least one A manager, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented, including at least one A manager, at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 14.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 15.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 16.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 17.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 18.** The Company's year commences on January 1 and ends on December 31.

**Art. 19.** Each year on December 31 the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 20.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

**Art. 21.** The sole manager or the board of managers, as the case may be, or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the sole manager or the board of managers, as the case may be, that the first two conditions have been satisfied.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine

their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

MK CC Lux II S.a r.l., prenamed, has subscribed for all fifteen thousand (15,000) shares.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000) is as of now available to the Company.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to pass the following shareholder's resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

2. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:

- Jonathan Fiorello, chief operating officer, born on 15 August 1976 in New Jersey, United States of America, with professional address at 623 Fifth Avenue, 18<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10023, United States of America.

3. The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

- Laetitia Ambrosi, private employee, born on 12 March 1975 in Lyon, France, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and

- Alexandra Petitjean, private employee, born on 22 July 1979 in Remiremont, France, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingtième jour de février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

MK CC Lux II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 20, rue de la Poste Luxembourg, non encore enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 février 2013,

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous le nom «MK CC Lux I S.à r.l.» (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, conformément aux dispositions de la loi;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Des agences ou succursales peuvent être ouvertes au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société qui restera malgré le transfert provisoire du siège social une société luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de quinze mille euros (EUR 15.000) représenté par quinze mille (15,000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité d'au moins trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité de trois quarts du capital social. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

## C. Gérance

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance est composé d'au moins un gérant A et un gérant B.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son

objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, qui fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou les associés, le cas échéant.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A avec un gérant B, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué dans les limites du mandat.

**Art. 11.** En cas de plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi les gérants A un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, y compris au moins un gérant A, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance seront tenues au siège social de la Société, sauf si un autre endroit est indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucune convocation ne sera nécessaire si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil de gérance ou au cas où des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, y compris au moins un gérant A, à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises avec une majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 12.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment autorisé à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés**

**Art. 15.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 16.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que les statuts ne prévoient une majorité plus élevée.

La nationalité de la Société ne peut être changée qu'avec le consentement unanime des associés. Toute autre modification des statuts nécessite l'approbation par (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 17.** Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

## E. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, le dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif, à moins qu'autre chose ne soit prévu.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

### *Souscription et libération*

MK CC Lux II, prénommée, a souscrit toutes les quinze mille (15,000) parts sociales de la Société.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèce de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000) est dès maintenant à la disposition de la Société.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
2. La personne suivante est nommée gérant A de la Société pour une période indéterminée:
  - Jonathan Fiorello, chief operating officer, né le 15 août 1976 dans le New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 623 Fifth Avenue, 18<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10023, United States of America.
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société pour une période indéterminée:
  - Laetitia Ambrosi, employée, née le 12 mars 1975 à Lyon, France, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et
  - Alexandra Petitjean, employée, née le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1<sup>er</sup> mars 2013. Relation: EAC/2013/2868 Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040151/366.

(130049283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

**Smiths Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 88.128.148,85.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.379.

In the year two thousand and twelve, the thirty-first day of October, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Smiths Finance Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, with a share capital of USD 26,707,800.10 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 142379 (the Company). The Company was incorporated on 9 October 2008 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2672 of 3 November 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended most recently on 30 October 2012 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

There appeared:

Smiths Group Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with a share capital of USD 72,931,490, with registered office at 21 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.380 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Robert Steinmetzer, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the 2,670,780,010 (two billion six hundred and seventy million seven hundred and eighty thousand ten) shares having a nominal value of USD 0.01 (one United States Cent) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(i) waiver of the convening notices;

(ii) increase of the share capital of the Company by a nominal amount of USD 61,420,348.75 (sixty-one million four hundred and twenty thousand three hundred and forty-eight United States Dollars and seventy-five Cents) so as to increase the share capital from its current amount of USD 26,707,800.10 (twenty-six million seven hundred and seven thousand eight hundred United States Dollars and ten Cents) to USD 88,128,148.85 (eighty-eight million one hundred and twenty-eight thousand one hundred and forty-eight United States Dollars and eighty-five Cents) by way of creation and issuance of 6,142,034,875 (six billion one hundred and forty-two million thirty-four thousand eight hundred and seventy-five) shares having a nominal value of USD 0,01 (one United States Cent) each, an aggregate subscription price of USD 756,315,108.51 (seven hundred and fifty-six million three hundred and fifteen thousand one hundred and eight United States Dollars and fifty-one Cents) and an aggregate share premium attached to the shares of USD 694,894,759.76 (six hundred and ninety-four million eight hundred and ninety-four thousand seven hundred and fifty-nine United States Dollars and seventy-six Cents);

(iii) subscription and payment of the share capital increase specified under item (ii) above by the Sole Shareholder by way of the contribution in kind in the form of the conversion of a receivable held by the Sole Shareholder against the Company;

(iv) subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase specified under items (ii) and (iii) above;

(v) amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company;

(vi) miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 61,420,348.75 (sixty-one million four hundred and twenty thousand three hundred and forty-eight United States Dollars and seventy-five Cents), in order to bring the Company's share capital from its current amount of USD 26,707,800.10 (twenty-six million seven hundred and seven thousand eight hundred United States Dollars and ten Cents) represented by 2,670,780,010 (two billion six hundred and seventy million seven hundred and eighty ten) shares having a nominal value of USD 0.01 (one United States Cent) each, to an amount of USD 88,128,148.85 (eighty-eight million one hundred and twenty-eight thousand one hundred and forty-eight United States Dollars and eighty-five Cents) by the creation and issuance of 6,142,034,875 (six billion one hundred and forty-two million thirty-four thousand eight hundred and seventy-five) shares of the Company, having a nominal value of USD 0.01 (one United States Cent) each, an aggregate subscription price of USD 756,315,108.51 (seven hundred and fifty-six million three hundred and fifteen thousand one hundred and eight United States Dollars and fifty-one Cents), and with an aggregate share premium attached to the ares of USD 694,894,759.76 (six hundred and ninety-four million eight hundred and ninety-four thousand seven hundred and fifty-nine United States Dollars and seventy-six Cents) (the Newly Issued Shares).

*Third resolution*

The Meeting accepts the subscription to the increase of the share capital and its full payment as follows:

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to:

(i) subscribe to all the Newly Issued Shares of the Company having an aggregate subscription value of USD 756,315,108.51 (seven hundred and fifty-six million three hundred and fifteen thousand one hundred and eight United States Dollars and fifty-one Cents); and

(ii) fully pay up the Newly Issued Shares by way of a contribution in kind (the Contribution) in the form of the conversion of a receivable owed by the Company to the Sole Shareholder in an aggregate amount of USD 756,315,108.51 (seven hundred and fifty-six million three hundred and fifteen thousand one hundred and eight United States Dollars and fifty-one Cents) (the Receivable).

The valuation of the Receivable contributed to the Company is supported by (i) a certificate issued on 31 October 2012 on behalf of the board of managers of the Company (the Certificate 1) as well as (ii) a certificate issued on 31 October 2012 by an authorized signatory of the Sole Shareholder (the Certificate 2, and together with the Certificate 1, the Certificates) from which it results that, inter alia, (a) the Receivable is certain, liquid and immediately payable, (b) that the Receivable is worth at least USD 756,315,108.51 (seven hundred and fifty-six million three hundred and fifteen thousand one hundred and eight United States Dollars and fifty-one Cents), and (c) the entire value of the Receivable shall be allocated to the subscription and payment of the Newly Issued Shares.

The said Certificates, after having been signed *ne variatur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the under-signed notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Contribution is to be allocated as follows:

(i) an amount of USD 61,420,348.75 (sixty-one million four hundred and twenty thousand three hundred and forty-eight United States Dollars and seventy-five Cents) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of USD 694,894,759.76 (six hundred and ninety-four million eight hundred and ninety-four thousand seven hundred and fifty-nine United States Dollars and seventy-six Cents) is to be allocated to the share premium account of the Company.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

" **5.1.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 88,128,148.85 (eighty-eight million one hundred and twenty-eight thousand one hundred and forty-eight United States Dollars and eighty-five Cents), represented by 8,812,814,885 (eight billion eight hundred and twelve million eight hundred and fourteen thousand eight hundred and eighty-five) shares having a nominal value of USD 0.01 (one US Cent) each."

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed on

behalf of the Company with the registration of the Newly Issued Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

*Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trente-et-unième jour du mois d'octobre, par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, au Grand Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Smiths Finance Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, ayant un capital social de USD 26.707.800,10 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142379 (la Société). La Société a été constituée le 9 octobre 2008 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2672 du 3 novembre 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu le 30 octobre 2012 en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, susnommé, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Ont comparu:

Smiths Group Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de USD 72.931.490, sise au 21 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.380 (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Maître Robert Steinmetzer, Avocat à la Cour, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

IV. Que les 2.670.780.010 (deux milliards six cent soixante-dix millions sept cent quatre-vingt mille dix) parts sociales d'une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente Assemblée;

V. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(iii) Renonciation aux formalités de convocation;

(iv) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 61.420.348,75 (soixante-et-un millions quatre cent vingt mille trois cent quarante-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-quinze cents) de façon à augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 26.707.800,10 (vingt-six millions sept cent sept mille huit cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique et dix cents) à un montant de USD 88.128.148,85 (quatre-vingt-huit millions cent vingt-huit mille cent quarante-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-cinq cents) au moyen de la création et de l'émission de 6.142.034.875 (six milliards cent quarante-deux millions trente mille huit cent soixante-quinze) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, un montant de souscription total de USD 756.315.108,51 (sept cent cinquante-six millions trois cent quinze mille cent huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-et-un cents) et une prime d'émission pour les parts sociales d'un montant total de USD 694.894.759,76 (six cent quatre-vingt-quatorze millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-seize cents);

(v) Souscription et paiement de l'augmentation de capital social mentionnée au point (ii) ci-dessus par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature sous la forme de la conversion d'une créance détenue par l'Associé Unique envers la Société;

(vi) Modification consécutive de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital social mentionnée aux points (ii) et (iii) ci-dessus;

(vii) Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société;

(viii) Divers.

VI. Que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de USD 61.420.348,75 (soixante-et-un millions quatre cent vingt mille trois cent quarante-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-quinze cents) de façon à faire passer le capital social de la Société de son montant actuel de USD 26.707.800,10 (vingt-six millions sept cent sept mille huit cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique et dix cents), représenté par 2.670.780.010 (deux milliards six cent soixante-dix millions sept cent quatre-vingt mille dix) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de USD 88.128.148,85 (quatre-vingt-huit millions cent vingt-huit mille cent quarante-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-cinq cents) au moyen de la création et de l'émission de 6.142.034.875 (six milliards cent quarante-deux millions trente-quatre mille huit cent soixante-quinze) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, un montant de souscription total de USD 756.315.108,51 (sept cent cinquante-six millions trois cent quinze mille cent huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-et-un cents) et une prime d'émission pour les parts sociales d'un montant total de USD 694.894.759,76 (six cent quatre-vingt-quatorze millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-seize cents) (les Nouvelles Parts Sociales).

*Troisième résolution*

L'Assemblée accepte la souscription à l'augmentation de capital social et sa libération intégrale selon les modalités suivantes:

*Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare:

(ix) Souscrire à l'intégralité des Nouvelles Parts Sociales de la Société, ayant une valeur de souscription de USD 756.315.108,51 (sept cent cinquante-six millions trois cent quinze mille cent huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-et-un cents); et

(x) Libérer entièrement les Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en nature (l'Apport) sous la forme de la conversion d'une créance détenue l'Associé Unique envers la Société pour un montant total de USD 756.315.108,51 (sept cent cinquante-six millions trois cent quinze mille cent huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-et-un cents) (la Créance).

La valeur de la Créance apportée à la Société est attestée au moyen (i) d'un certificat émis le 30 octobre 2012 pour le compte du conseil de gérance de la Société (le Certificat 1) ainsi que (ii) d'un certificat émis le 30 octobre 2012 par un signataire autorisé de l'Associé Unique (le Certificat 2, ensemble avec le Certificat 1, les Certificats) desquels il résulte entre autres que (a) la Créance est certaine, liquide et payable immédiatement, (b) qu'elle est évaluée à au moins USD 756.315.108,51 (sept cent cinquante-six millions trois cent quinze mille cent huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-et-un cents), et (c) que la valeur intégrale de la Créance sera utilisée pour la souscription et le paiement des Nouvelles Parts Sociales.

Lesdits Certificats, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte afin d'être soumis avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

L'Apport devra être alloué comme suit:

(i) un montant de USD 61.420.348,75 (soixante-et-un millions quatre cent vingt mille trois cent quarante-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-quinze cents) sera alloué au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de USD 694.894.759,76 (six cent quatre-vingt-quatorze millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-seize cents) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est établi à USD 88.128.148,85 (quatre-vingt huit millions cent vingt-huit mille cent quarante-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-cinq cents), représenté par 8.812.814.885 (huit milliards huit cent douze millions huit cent quatorze mille huit cent quatre-vingt-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune."

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus et accorde pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et afin de procéder à toutes les formalités afférentes.

*Estimation des frais*

Le montant des dépenses, frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé en date des présentes, Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Steinmetzer, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14729. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013040258/239.

(130048802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

**Fipop S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8510 Redange, 63, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 109.470.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN.

ON THE EIGHTEENTH DAY OF MARCH.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société anonyme "FIPOP S.A.", a company incorporated by a notarial deed on 18 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1313 on 2 December 2005 The company is registered in the Commercial Register of Luxembourg number B 109.470

The registered office of the company was denounced on 3 December 2012.

The extraordinary general meeting is opened by Mrs Véronique PIROTTE, accounting expert, residing professionally in Redange-sur-Attert, acting as chairman.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Benoit TASSIGNY, employee, residing professionally at Redange-sur-Attert.

The meeting elects as scrutineer Mrs Véronique PIROTTE prenamed.

The bureau of the meeting having thus been constituted the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the registered office from Luxembourg to L-8510 Redange-sur-Attert, 63, Grand-Rue.
2. Decision to change accordingly article 3 and 8 of the articles of association.
3. Change of article 10 of the articles of association.
4. Change of article 14 of the articles of association.
5. Appointment of VP Consult S.à r.l. as new non-executive director.
6. Appointment of H.R.T. Révision S.A., Société anonyme R.C.S. Luxembourg B 51 238, 163, rue du Kiem L-8030 Strassen as new auditor.
7. New bank signature powers.
8. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the attendance-list that all the shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts, each time unanimously, the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to fix the registered office of the company to L-8510 Redange-sur-Attert, 63, Grand-Rue and resolves to amend article 3 and article 8 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

" **Art. 3.** The registered office of the Corporation is established in Redange-sur-Attert.

It may be transferred within the municipality by resolution of the board of directors of the Corporation.

It may also be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Corporation, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Corporation."

" **Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Corporation, or at such other place in the municipality as may be specified in the convening notice on the last Wednesday in the month of June of each year at 2.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day."

*Second resolution*

The general meeting resolves to amend article 10 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

" **Art. 10.** For so long as the Corporation has a Sole Shareholder, the Corporation may be managed by a Sole Director only. If the Corporation has more than one shareholder, the Corporation shall be managed by a board of directors ("Board of Directors") consisting of a minimum of three (3) directors (the "Directors").

The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

When a legal person is appointed as a Director of the Corporation, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51 bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election."

*Third resolution*

The general meeting resolves to amend article 14 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

" **Art. 14.** Towards third parties, the Corporation is validly bound, in case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or, in case of plurality of Directors, by the joint signature of any two Directors of the Corporation, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors."

*Fourth resolution*

The general meeting resolves to appoint as new non-executive director of the Corporation for a period ending in the general meeting of the Corporation of the year 2013 approving the financial statements of the year 2012:

VP Consult S.à r.l., a company with registered office at L-8510 Redange-sur-Attert, 63, Grand-Rue, RCS Luxembourg B 163.244, with permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Luxembourg

act dated 10 August 1915 on commercial companies as amended, Mrs Véronique PIROTTE, accounting expert, born in Messancy (Belgium) on 21 May 1966, residing at 40, rue Georges Prat, B-6700 Bonnert - Arlon (Belgium).

*Fifth resolution*

The general meeting resolves to appoint as new auditor of the Corporation for a period ending in the general meeting of the Corporation of the year 2013 approving the financial statements of the year 2012: H.R.T. Révision S.A., a company with registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (R.C.S. Luxembourg B 51 238).

*Sixth resolution*

The general meeting resolves to fix new bank signature powers as follows:

- concerning decisions of an amount less than EUR 20,000 (twenty thousand euro) and internal transfers, the Corporation will be bound by the sole signature of any director of the Corporation and,
- concerning decisions of an amount equal or more than EUR 20,000 (twenty thousand euro), the Corporation will be bound by the joint signature of two directors which must include VP Consult S.à r.l.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that, on request of the above persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day before mentioned.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us the notary the original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE TREIZE.

LE DIX-HUIT MARS.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise "FIPOP S.A.", une société constituée suivant acte notarié du 18 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1313 du 2 décembre 2005. La société a été inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 109.470.

Le siège social de la société a été dénoncé le 3 décembre 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique PIROTTE, expert-comptable, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, employé, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique PIROTTE prénommée.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de la société de Luxembourg à L-8510 Redange-sur-Attert, 63, Grand-Rue.
2. Décision de modifier en conséquence les articles 3 et 8 des statuts de la société.
3. Modification de l'article 10 des statuts de la société.
4. Modification de l'article 14 des statuts de la société.
5. Nomination de VP Consult S.à r.l. en qualité de nouvel administrateur indépendant.
6. Nomination de H.R.T. Révision S.A., Société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 51 238, 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen en qualité de nouveau commissaire aux comptes.
7. Fixation de nouveaux pouvoirs de signature vis-à-vis des banques.
8. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signé par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer le siège social de la société à L-8510 Redange-sur-Attert, 63, Grand-Rue, et de modifier en conséquence les articles 3 et 8 des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Redange-sur-Attert.

Il pourra être transféré dans la municipalité par une résolution du conseil administration de la Société.

Il pourra aussi être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires.

La Société peut avoir des succursales ou d'autres bureaux au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger sur décision du conseil d'administration.

Si des événements politiques, économiques ou sociaux de nature à interférer sur l'activité normale de la Société en son siège, ou encore sur la communication entre ce siège et les personnes se trouvant à l'étranger, comme prévu par la gérance de la Société, se sont produits ou bien sont sur le point de se produire, le siège social sera temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucune incidence sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège demeurera une Société luxembourgeoise. De telles mesures seront prises et notifiées à toutes les parties intéressées par le conseil d'administration de la Société.»

« **Art. 8.** L'assemblée générale ordinaire de la Société se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Commune comme il peut être indiqué dans la convocation, le dernier mercredi de juin de chaque année à 14 (quatorze) heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale a lieu le prochain jour ouvrable.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10.** Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de trois (3) Administrateurs au moins (les "Administrateurs").

Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 14.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature de l'Administrateur Unique, ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer en qualité de nouvel administrateur indépendant pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale de la Société de l'année 2013 approuvant les comptes annuels de l'année 2012:

VP Consult S.à r.l., une société ayant son siège social à L-8510 Redange-sur-Attert, 63, Grand-Rue, RCS Luxembourg B 163.244, avec comme représentant permanent aux yeux de l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que amendée: Mrs Véronique PIROTTE, expert-comptable, née à Messancy (Belgique) le 21 mai 1966, demeurant au 40, rue Georges Prat, B-6700 Bonnert - Arlon (Belgique).

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer en qualité de nouveau commissaire aux comptes de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale de la Société de l'année 2013 approuvant les comptes annuels

de l'année 2012: H.R.T. Révision S.A., une société ayant son siège à 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (R.C.S. Luxembourg B 51 238).

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide, en ce qui concerne les relations de la Société avec les banques, de fixer de nouveaux pouvoirs de signature comme suit:

- en ce qui concerne des décisions relatives à des montants inférieurs à EUR 20,000 (vingt mille euros) et pour les transferts internes, la société sera engagée par la seule signature de n'importe quel administrateur de la Société, et,
- en ce qui concerne des décisions relatives à des montants égaux ou supérieurs à EUR 20,000 (vingt mille euros), la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs parmi lesquels doit être inclus VP Consult S.à r.l.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. PIROTTE, B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 mars 2013. Relation: RED/2013/417. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 26 mars 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013040519/215.

(130050097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

#### **OCM Luxembourg Spirits Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 278.650,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.872.

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of October, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of OCM Luxembourg Spirits Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, having a share capital of EUR 279,275 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 118.872 (the Company). The Company was incorporated on 21 August 2006, pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - n° 1769 of 21 September 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 13 June 2012 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - n° 1973 of 8 August 2012.

The Meeting is opened chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette.

The Chairman appoints as Secretary Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, with professional address in Esch/Alzette.

The Meeting elects as Scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address in Esch/Alzette.

(The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to as the Bureau of the Meeting).

The shareholders of the Company (the Shareholders) present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present deed after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The powers of attorney of the shareholders that are represented at the Meeting, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary will also remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Bureau thus having been formed, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list that (i) 5,800 (five thousand eight hundred) class A ordinary shares, (ii) 3,945 (three thousand nine hundred forty-five) class A1 ordinary shares, (iii) 205 (two hundred five) class B ordinary shares, (iv) 128 (one hundred twenty-eight) class C ordinary shares, (v) 166 (one hundred sixty-six) class E ordinary shares, (vi) 847 (eight hundred forty-seven) class F ordinary shares and (vii) 80 (eighty) class G ordinary shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, representing the entire subscribed share capital of the Company are present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;
2. Approval of transfers of shares of the Company in accordance with article 189 of the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended;
3. Approval of the new shareholders as a consequence of the said transfers of shares;
4. Decrease of the share capital of the Company by an amount of six hundred twenty five euros (EUR 625) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two hundred seventy-nine thousand two hundred seventy-five euros (EUR 279,275) to two hundred seventy-eight thousand six hundred fifty euros (EUR 278,650) by way of redemption and cancellation of sixteen (16) class F ordinary shares and nine (9) class E shares;
5. Subsequent amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital specified under item 3. above;
6. Amendment to the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the books and registers of the Company; and
7. Miscellaneous.

III. the Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting notes the terms of article 189 of the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended, whereby "Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting" and acknowledges, that Caelyn Limited (Caelyn Limited), a limited liability company incorporated under the laws of Cyprus, with registered office at Eagle Star House, 5<sup>th</sup> floor Theklas Lysioti 35, 3030 Limassol, Cyprus, and holding forty-seven (47) class B ordinary shares and one hundred sixty-six (166) class E ordinary shares of the Company having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, contemplates to enter as seller into a share purchase agreement with Stock Polska SP zoo, a company duly incorporated under the laws of the Poland, having its registered office at ul. Spoldzielcza 6, Lublin 20-402, Poland, registered with the entrepreneur's register of the District Court of Lublin under Krs number 0000264278 as purchaser (Stock Polska), whereby Caelyn Limited shall transfer thirty-seven (37) class E ordinary shares it holds in the share capital of the Company (Stock Polska Shares) to Stock Polska, (the Stock Polska Share Purchase Agreement);

The Meeting further notes that Stock Polska contemplates to enter as seller into a share purchase agreement with Mariusz Borowiak, having his address located at Scinawska street, Poznan 84, 60-178, Poland (MB, and together with Stock Polska, the Purchasers), whereby Stock Polska shall transfer twenty-eight (28) class E ordinary shares it holds in the share capital of the Company (MB Shares and together with the Stock Polska Shares, the Shares) to MB, (the MB Share Purchase Agreement and together with the Stock Polska Share Purchase Agreement, the Share Purchase Agreements);

As a consequence, the Meeting RESOLVES to approve the transfer of the Shares, in accordance with the Share Purchase Agreements to the Purchasers, and to approve the Purchasers as shareholders of the Company.

*Third resolution*

The Shareholders resolve to decrease the share capital of the Company by an amount of six hundred twenty five euros (EUR 625) by way of redemption and cancellation of sixteen (16) class F ordinary shares held by Stock Spirits Employee Benefit Trust, acting through its trustee Ogier Employee Benefit Trustee Limited, (registered company number 78262) having its registered office is at Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey, JE4 9WG, and nine (9) class E shares held by Stock Polska, so that the share capital of the Company is set at two hundred seventy-eight thousand six hundred fifty euros (EUR 278,650) divided into (i) 5,800 (five thousand eight hundred) class A ordinary shares, (ii) 3,945 (three thousand nine hundred forty-five) class A1 ordinary shares, (iii) 205 (two hundred five) class B ordinary shares, (iv) 128 (one hundred twenty-eight) class C ordinary shares, (v) 157 (one hundred fifty-seven) class E ordinary shares, (vi) 831 (eight hundred thirty-one) class F ordinary shares and (vii) 80 (eighty) class G ordinary shares, each share having a par value of twenty-five euro (EUR 25).

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company’s corporate capital is fixed at two hundred seventy-eight thousand six hundred fifty euros (EUR 278,650) divided into eleven thousand one hundred and forty-six (11,146) shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, divided into:

(i) five thousand eight hundred (5,800) class A ordinary shares of twenty-five euro (EUR 25) each (the “A Ordinary Shares”);

(ii) three thousand nine hundred forty-five (3,945) class A1 ordinary shares of twenty-five euro (EUR 25) each (the “A1 Ordinary Shares”);

(iii) two hundred five (205) class B ordinary shares of twenty-five euro (EUR 25) each (the “B Ordinary Shares”);

(iv) one hundred twenty-eight (128) class C ordinary shares of twenty-five euro (EUR 25) each (the “C Ordinary Shares”);

(v) one hundred fifty-seven (157) class E ordinary shares of twenty-five euro (EUR 25) each (the “E Ordinary Shares”);

(vi) eight hundred thirty-one (831) class F ordinary shares of twenty-five euro (EUR 25) each (the “F Ordinary Shares”);  
and

(vii) eighty (80) class G ordinary shares of twenty-five euro (EUR 25) each (the “G Ordinary Shares”).

The Company may also create and issue class D ordinary shares (in case of plurality the D Ordinary Shares and individually a D Ordinary Share) having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

The holders of the Shares are together referred to the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote.”

#### *Fifth resolution*

The Shareholders resolve to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the books and registers of the Company.

#### *Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, is estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the Bureau, the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L’an deux mille douze, le cinq octobre, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

s’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) des associés de OCM Luxembourg Spirits Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg, au capital social de deux cent quatre-vingt mille cinq cent cinquante euros (EUR 280.550) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.872 (la Société). La Société a été constituée en vertu d’un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 21 août 2006, qui a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - n° 1769 du 21 septembre 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 13 juin 2012 en vertu d’un acte de Maître Martine Schaeffer, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1973 du 8 août 2012.

L’Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette.

L’Assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette.

(le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés comme le Bureau de l’Assemblée).

Les associés de la Société (les Associés) représentés à l'Assemblée et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les représentants des associés et les membres du Bureau.

Les procurations des associés qui sont représentés à l'Assemblée, après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentant resteront également annexées au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. il ressort de la liste de présence que (i) 5.800 (cinq mille huit cents) Parts Sociales Ordinaires A, (ii) 3.945 (trois mille neuf cent quarante-cinq) Parts Sociales Ordinaires A1, (iii) 205 (deux cent cinq) Parts Sociales Ordinaires B, (iv) 128 (cent vingt-huit) Parts Sociales Ordinaires C, (v) 166 (cent soixante-six) Parts Sociales Ordinaires E, (vi) 847 (huit cent quarante-sept) Parts Sociales Ordinaires F et (vii) 80 (quatre-vingts) Parts Sociales Ordinaires G, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

II. l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Approbation de cessions de parts sociales de la Société conformément à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;
3. Approbation des nouveaux associés en conséquence desdites cessions de parts sociales;
4. Réduction du capital social de la Société d'un montant de six cent vingt-cinq euros (EUR 625) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 279.275) à deux cent soixante-dix-huit mille six cent cinquante euros (EUR 278.650) par le rachat et l'annulation de seize (16) parts sociales ordinaires F et neuf (9) parts sociales ordinaires E;
5. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin d'y refléter la réduction du capital social précisée au point 2. ci-dessus;
6. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des modifications ci-dessus dans les livres et registres de la Société; et
7. Divers.

III. Les Associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux convocations, les Associés représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée note les termes de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée qui prévoit que "Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social." et prend acte que Caelyn Limited (Caelyn Limited), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Chypre, dont le siège social se situe à Eagle Star House, 5<sup>th</sup> floor Theklas Lysioti 35, 3030 Limassol, Chypre qui détient quarante-sept (47) parts sociales ordinaires B et cent soixante-six (166) parts sociales ordinaires E de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, envisage de conclure en tant que vendeur un contrat d'achat de parts sociales avec Stock Polska SP zoo, une société dûment constituée selon les lois polonaises, dont le siège social se situe à ul. Spoldzielcza 6, Lublin 20-402, Pologne, immatriculée auprès du registre des entrepreneurs du Tribunal de Lublin sous le numéro Krs 0000264278 en tant qu'acheteur (Stock Polska) en vertu duquel Caelyn Limited cédera trente-sept (37) parts sociales ordinaires E qu'elle détient dans le capital social de la Société (les Parts Stock Polska) à Stock Polska (le Contrat d'Achat Stock Polska);

L'Assemblée note par ailleurs que Stock Polska envisage de conclure en tant que vendeur un contrat d'achat de parts sociales avec Mariusz Borowiak, dont l'adresse se situe à Scinawska street, Poznan 84, 60-178, Pologne (MB et avec Stock Polska les Acheteurs), en vertu duquel Stock Polska cédera vingt-huit (28) parts sociales ordinaires E qu'elle détient dans le capital social de la Société (les Parts MB et avec les Parts Stock Polska, les Parts) à MB (le Contrat d'Achat MB et avec le Contrat d'Achat des Parts Stock Polska, les Contrats d'Achat de Parts);

En conséquence, l'Assemblée DECIDE d'approuver la cession des Parts conformément aux Contrats d'Achat de Parts aux Acheteurs et d'approuver les Acheteurs comme associés de la Société.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de six cent vingt-cinq euros (EUR 625) par le rachat et l'annulation de seize (16) parts sociales ordinaires F détenues par Stocks Spirits Employee Benefit Trust, représenté par son administrateur Ogier Employee Benefit trustee Limited (numéro d'immatriculation 78262) ayant son

siège social à Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey, JE4 9WG, et neuf (9) parts sociales ordinaires E détenues par Stock Polska, de sorte que le capital social de la Société sera fixé à deux cent soixante-dix-huit mille six cent cinquante euros (EUR 278.650) divisé en (i) 5.800 (cinq mille huit cents) Parts Sociales Ordinaires A, (ii) 3.945 (trois mille neuf cent quarante-cinq) Parts Sociales Ordinaires A1, (iii) 205 (deux cent cinq) Parts Sociales Ordinaires B, (iv) 128 (cent vingt-huit) Parts Sociales Ordinaires C, (v) 157 (cent cinquante-sept) Parts Sociales Ordinaires E, (vi) 831 (huit cent trente et un) Parts Sociales Ordinaires F et (vii) 80 (quatre-vingts) Parts Sociales Ordinaires G, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25).

#### *Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent soixante-dix-huit mille six cent cinquante euros (EUR 278.650) représenté par onze mille cent quarante-six (11.146) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, divisées en:

(i) cinq mille huit cents (5.800) parts sociales ordinaires de classe A de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires A");

(ii) trois mille neuf cent quarante-cinq (3.945) parts sociales ordinaires de classe A1 de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires A1");

(iii) deux cent cinq (205) parts sociales ordinaires de classe B de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires B");

(iv) cent vingt-huit (128) parts sociales ordinaires de classe C de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires C");

(v) cent cinquante-sept (157) parts sociales ordinaires de classe E de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires E");

(vi) huit cent trente et un (831) parts sociales ordinaires de classe F de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires F"); et

(vii) quatre-vingts (80) parts sociales ordinaires de classe G de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires G").

La Société peut également créer et émettre (i) des parts sociales ordinaires de classe D (en cas de pluralité les Parts Sociales Ordinaires D et individuellement, une Part Sociale Ordinaire D) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Les détenteurs des Parts Sociales sont désignés ensemble les Associés. Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à un vote.”

#### *Cinquième résolution*

Les Associés décident de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des modifications ci-dessus dans les livres et registres de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la société en raison du présent acte s'élèvent à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française.

En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au Bureau, le Bureau a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: Conde, Santiago-De Sousa, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13243. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040192/248.

(130048976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

**Armatex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 36.933.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013: -

- Est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 la démission de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour ARMATEX S.A.

Référence de publication: 2013044794/15.

(130054958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---

**High Gate Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.217.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the "General Meeting") of the public company limited by shares (société anonyme) existing under the name of "High Gate Holding S.A.", a public company limited by shares ("société anonyme") validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés) under number B166217 constituted by a deed of Me Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on 29 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°522 of 28 February 2012. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 21<sup>st</sup> December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°140 of 21<sup>st</sup> January 2013 (the "Company").

The meeting was opened by Me. Gerard Maîtrejean, Attorney at law, residing professionally in Luxembourg.

Being in the chair, who appointed as secretary, Mr. François-Xavier Goossens, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer Me. Gerard Maîtrejean, Attorney at law, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

A. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of three million eighty thousand two hundred and ninety Euros (EUR 3,080,290) in order to bring it from its current amount of twenty-one million five hundred twenty-nine thousand and sixty Euros (EUR 21,529,060) divided into two million one hundred fifty-two thousand nine hundred and six (2,152,906) shares with a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each to an amount of twenty four million six hundred and nine thousand three hundred and fifty Euros (EUR 24,609,350);

2. Subscription to and full payment of the new shares so as to raise the number of shares from two million one hundred fifty-two thousand nine hundred and six (2,152,906) shares to two million four hundred and sixty thousand nine hundred and thirty five (2,460,935) shares with a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) together with a global share premium amounting eleven Euros and sixteen Cents (EUR 11.16) each having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the General Meeting resolving on the proposed share capital increase in the proportions stated in the table below:

58214

	Number of S&B Industrial Minerals S.A. contributed	Class A shares to be issued	Class B shares to be issued	Class C shares to be issued	Class D shares to be issued	Class E shares to be issued	Class F shares to be issued	Class G shares to be issued	Class H shares to be issued
Paris Kyriacopoulos . . . . .	Three hundred twenty four thousand three hundred and eleven (324,311)	Fifteen thousand thirty five (15,035)	Fourteen thousand seven hundred sixty seven (14,767)	Fourteen thousand seven hundred sixty seven (14,767)	Ten thousand four hundred sixty nine (10,469)	Thirty eight thousand one hundred fifty four (38,154)	Thirty eight thousand one hundred fifty four (38,154)	Forty two thousand seven hundred twenty one (42,721)	Six thousand two hundred forty nine (6,249)
Alexia Kyriacopoulou . . . . .	One hundred fifteen thousand (115,000)	Five thousand three hundred thirty one (5,331)	Five thousand two hundred thirty six (5,236)	Five thousand two hundred thirty six (5,236)	Three thousand seven hundred and twelve (3,712)	Thirteen thousand five hundred twenty nine (13,529)	Thirteen thousand five hundred twenty nine (13,529)	Fifteen thousand one hundred forty nine (15,149)	Two thousand two hundred and eighteen (2,218)
Aikaterini Kyriacopoulou . . . . .	One hundred fourteen thousand seven hundred (114,700)	Five thousand three hundred eighteen (5,318)	Five thousand two hundred twenty-three (5,223)	Five thousand two hundred twenty three (5,223)	Three thousand seven hundred and three (3,703)	Thirteen thousand four hundred ninety four (13,494)	Thirteen thousand four hundred ninety four (13,494)	Fifteen thousand one hundred and nine (15,109)	Two thousand two hundred and nine (2,209)

3. Subsequent restatement of Article 6.1 of the articles of association;

4. Miscellaneous.

B. The sole shareholder represented at the meeting, the proxyholder of the represented sole shareholder and the number of his shares is shown on an attendance list, signed "ne varietur" by the proxyholder of the represented sole shareholder, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed. The proxy of the represented sole shareholder will also remain annexed to the present deed.

C. As a result of the aforementioned attendance list, all the issued two million one hundred fifty-two thousand nine hundred and six (2,152,906) shares, having a par value of ten Euro (EUR 10,-) each, are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the sole shareholder, the sole shareholder took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of three million eight hundred thousand two hundred and ninety Euros (EUR 3,080,290) in order to bring it from its current amount of twenty-one million five hundred twenty-nine thousand and sixty Euros (EUR 21,529,060) divided into two million one hundred fifty-two thousand nine hundred and six (2,152,906) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10,-) each, to an amount of twenty four million six hundred and nine thousand three hundred and fifty Euros (EUR 24,609,350) represented by two million four hundred and sixty thousand shares nine hundred thirty five (2,460,935) shares.

*Second resolution*

The sole shareholder RESOLVES to accept the subscription for and full payment at nominal value of twenty five thousand six hundred and eighty four (25,684) new Class A Shares, twenty five thousand two hundred and twenty six (25,226) new Class B Shares, twenty five thousand two hundred and twenty six (25,226) new Class C Shares, seventeen thousand eight hundred and eighty four (17,884) new Class D Shares, sixty five thousand one hundred seventy-seven (65,177) new Class E Shares, sixty five thousand one hundred seventy seven (65,177) new Class F Shares, seventy two thousand nine hundred seventy nine (72,979) new Class G Shares and ten thousand six hundred seventy six (10,676) new Class H Shares (collectively referred to as the "New Shares") together with a share premium amounting eleven Euros and sixteen (11.16) by the following subscribers and their full payment through the following contributions, in the following amounts and proportions:

## Intervention - Subscription - Payment

## THEREUPON INTERVENED

(1) Mr. Paris Kyriacopoulos, residing 5 Drossi Street, 154 52 Paleo Psychiko, Athens, Greece, holder of the Swiss passport number AH3070344 ("Subscriber 1"), (2) Ms. Alexia Kyriacopoulou, residing 70 Diamantidou Street - TT154 52 Paleo Psychiko, Athens, Greece, holder of the Swiss passport number AH1813467 ("Subscriber 2") and (3) Ms. Aikaterini Kyriacopoulou, residing 70 Diamantidou Street - TT154 52 Paleo Psychiko, Athens, Greece, holder of the Swiss Passport number AE8069297 ("Subscriber 3") DECLARE to subscribe for the New Shares and to pay them in full at their nominal value together with a global share premium amounting eleven Euros and sixteen Cents (EUR 11.16) by (i) a contribution in kind made by Subscriber 1 valued at one million eight hundred and three thousand one hundred sixty nine Euros and sixteen Cents (EUR 1,803,169.16) consisting of three hundred twenty four thousand three hundred and eleven shares (324,311) of the company S & B Industrial Minerals S.A, having its registered office 15, Andrea Metaxa Street, 14564 Kifissia, Greece, listed on the Athens Stock Exchange under ISIN number GRS228003000 ("S & B Industrial Minerals S.A." ("Contribution 1 ")), (ii) a contribution in kind made by Subscriber 2 valued at six hundred thirty nine thousand four hundred Euros (EUR 639,400) consisting of one hundred fifteen thousand shares (115,000) of S & B Industrial Minerals S.A ("Contribution 2"), and (iii) a contribution in kind made by Subscriber 3 valued at six hundred thirty seven thousand seven hundred thirty two Euros (EUR 637,732) consisting of one hundred fourteen thousand seven hundred shares (114,700) of the S & B Industrial Minerals S.A. ("Contribution 3") in the proportions stated in the table below:

	Number of S&B Industrial Minerals S.A. contributed	Class A shares to be issued	Class B shares to be issued	Class C shares to be issued	Class D shares to be issued	Class E shares to be issued	Class F shares to be issued	Class G shares to be issued	Class H shares to be issued
Paris . . . . .	Three hundred twenty four thousand three hundred and eleven (324,311)	Fifteen thousand thirty five (15,035)	Fourteen thousand seven hundred sixty seven (14,767)	Fourteen thousand seven hundred sixty seven (14,767)	Ten thousand four hundred sixty nine (10,469)	Thirty eight thousand one hundred fifty four (38,154)	Thirty eight thousand one hundred fifty four (38,154)	Forty two thousand seven hundred twenty one (42,721)	Six thousand two hundred forty nine (6,249)
Alexia . . . . .	One hundred fifteen thousand (115,000)	Five thousand three hundred thirty one (5,331)	Five thousand two hundred thirty six (5,236)	Five thousand two hundred thirty six (5,236)	Three thousand seven hundred and twelve (3,712)	Thirteen thousand five hundred twenty nine (13,529)	Thirteen thousand five hundred twenty nine (13,529)	Fifteen thousand one hundred forty nine (15,149)	Two thousand two hundred and eighteen (2,218)
Aikaterini . . . . .	One hundred fourteen thousand seven hundred (114,700)	Five thousand three hundred eighteen (5,318)	Five thousand two hundred twenty-three (5,223)	Five thousand two hundred twenty three (5,223)	Three thousand seven hundred and three (3,703)	Thirteen thousand four hundred ninety four (13,494)	Thirteen thousand four hundred ninety four (13,494)	Fifteen thousand one hundred and nine (15,109)	Two thousand two hundred and nine (2,209)

The Contribution 1, Contribution 2 and Contribution 3 are being made for an aggregate value of three million eighty thousand three hundred and one Euros sixteen Cents (EUR 3,080,301.16), whereof three million eighty thousand two hundred and ninety Euros (EUR 3,080,290) is affected to the share capital of the Company and eleven Euros sixteen Cents (EUR 11.16) to the share premium.

It results from a certificate issued on 8 February 2013 respectively by the Subscriber 1, the Subscriber 2 and the Subscriber 3 (collectively referred as the "Subscribers") that, as of the date of such certificate:

- the Subscribers are the full owners of the shares contributed,
- the shares contributed are fully paid-up,
- the Subscribers are each entitled to the shares and possess the power to dispose of the shares contributed;
- the shares contributed are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and the shares are not subject to any attachment;
- there exist no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the shares be transferred to him;

- according to the laws of Greece and to the articles of association of S & B Industrial Minerals S.A, the shares are freely transferable;

- on 8 February 2013 the shares contributed by the Subscribers are worth at least three million eighty thousand three hundred and one Euros and sixteenth Cents (EUR 3,080,301.16) this estimation being based on a certificate issued by the Athens Stock Exchange, establishing the six months period weighted price of such contributed shares.

The aggregated value of the shares contributed by the Subscribers is of three million eighty thousand three hundred and one Euros and sixteenth Cents (EUR 3,080,301.16) according to a valuation report of the board of directors of the Company dated 8 February 2013, issued in accordance with article 26-1 (3bis) of the law dated 10 August 1915, governing commercial companies. Such report provides that:

**1. Background.** Mr. Paris Kyriacopoulos, residing 5, Drossi Street, 154 52 Paleo Psychiko, Athens, Greece, has acquired shares in the share capital of S & B Industrial Minerals S.A, having its registered office 15, Andrea Metaxa Street, 14564 Kifissia, Greece, listed on the Athens Stock Exchange under ISIN number GRS228003000 (the "Target Company") («Contributor 1»).

Ms. Alexia Kyriacopoulou, residing 70 Diamantidou Street - TT154 52 Paleo Psychiko, Athens, Greece, has acquired shares in the share capital of the Target Company ("Contributor 2").

Ms. Aikaterini Kyriacopoulou, residing 70 Diamantidou Street - TT154 52 Paleo Psychiko, Athens, Greece, has acquired shares in the share capital of the Target Company ("Contributor 3").

The Contributor 1, Contributor 2 and Contributor 3 have decided to contribute respectively (i) 324,311 shares in the share capital of the Target Company (the "Contribution in Kind 1"), (ii) 115,000 shares in the share capital of the Target Company (the "Contribution in Kind 2") and (iii) 114,700 shares in the share capital of the Target Company (the "Contribution in Kind 3"), in consideration for the issuance by the Company of new shares in the proportions as stated in the table below:

The total value of (i) the Contribution in Kind 1 is fixed to one million eight hundred and three thousand one hundred and sixty nine Euros and sixteen cent (EUR 1,803,169.16) (ii) the Contribution in Kind 2 is fixed to six hundred thirty nine thousand four hundred Euros (EUR 639,400), this amount being affected to the share capital of the Company, (iii) the Contribution in Kind 3 is fixed to six hundred thirty-seven thousand seven hundred thirty two Euros (EUR 637,732), this amount being affected to the share capital of the Company.

The purpose of this valuation report is to describe the valuation methodology used by the board of directors of the Company and to determine the value of the Contribution in Kind 1, the Contribution in Kind 2 and the Contribution in Kind 3.

**2. Valuation.** In order to assess the value of the Contribution in Kind 1, the Contribution in Kind 2, and the Contribution in Kind 3, the board of directors has considered the document issued by the Athens Stock Exchange (Schedule A), showing the average price of the common shares of the Target Company, on a period from 7 August 2013 to 7 February 2013 to five Euros fifty six Cents (EUR 5.56) per share. The board of directors deems it appropriate that the value of the Contribution in Kind 1, the Contribution in Kind 2 and the Contribution in Kind 3 shall be determined, based on the aforementioned average price, respectively to one million eight hundred and three thousand one hundred and sixty nine Euros and sixteen cent (EUR 1,803,169.16) corresponding to the aggregate value of Contribution in Kind 1, six hundred thirty nine thousand four hundred Euros (EUR 639,400) corresponding to the aggregate value of Contribution in Kind 2, six hundred thirty seven thousand seven hundred thirty two Euro (EUR 637,732) corresponding to the aggregate value of Contribution in Kind 3 in conformity with article 26-1 (3bis) of the Luxembourg Companies Act.

**3. Conclusion.** Based on the aforementioned valuation method, the board of directors is of the opinion that (i) the Contribution in Kind 1 is worth at least one million eight hundred and three thousand one hundred and sixty Euro (EUR 1,803,160), (ii) the Contribution in Kind 2 is worth at least six hundred thirty nine thousand four hundred Euro (EUR 639,400) and the Contribution in Kind 3 is worth at least six hundred thirty seven seven hundred and thirty Euro (EUR 637,730)

In consideration of the Contribution in Kind 1, the Contribution in Kind 2 and the Contribution in Kind 3, the Company acknowledges it is receiving fair value for the issuance of the new class A shares, the new class B shares, the new class C shares, the new class D shares, the new class E shares, the new class F shares, the new class G shares and the new class H shares.

The valuation report of the board of directors of the Company dated 8 February 2013 after having been signed 'ne varietur' by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed in order to be filed at the same time with the tax administration (administration de l'enregistrement).

#### *Fourth resolution*

In consequence of the preceding resolutions, the general meeting of shareholders RESOLVES to restate Article 6.1 of the articles of association of the Company in order to enact the share capital increase, as follows:

" **6.1. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at twenty four million six hundred and nine thousand three hundred and fifty Euros (EUR 24,609,350) represented by two million four hundred and sixty thousand nine hundred thirty five (2,460,935) Shares divided into:

- a) two hundred and five thousand one hundred ninety eight (205,198) Class A Shares;
  - b) two hundred and one thousand five hundred and forty (201,540) Class B Shares;
  - c) two hundred and one thousand five hundred and forty (201,540) Class C Shares;
  - d) one hundred forty two thousand eight hundred eighty four (142,884) Class D Shares;
  - e) five hundred and twenty thousand seven hundred and sixteen (520,716) Class E Shares;
  - f) five hundred and twenty thousand seven hundred and sixteen (520,716) Class F Shares;
  - g) five hundred eighty three thousand and fifty three (583,053) Class G Shares;
  - h) eighty-five thousand two hundred eighty-eight (85,288) Class H Shares;
- with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, all fully subscribed and entirely paid up."

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately three thousand two hundred Euros (EUR 3,200).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le huitième jour du mois de février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique (l' «Assemblée Générale») de la société anonyme existant sous la dénomination sociale «High Gate Holding S.A.» une société anonyme valablement existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B166217, constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Beck, notaire résidant à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 29 décembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 522 du 28 Février 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant procès-verbal dressé par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 21 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 140 du 21 janvier 2013.

L'assemblée s'est ouverte sous la présidence de Me. Gérard Maîtrejean, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Assurant la présidence, et désignant comme secrétaire, Mr. François-Xavier Goossens, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Me. Gérard Maîtrejean, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter que:

A. L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois millions quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 3.080.290) en vue de le porter de son montant actuel de vingt et un millions cinq cent vingt-neuf mille soixante Euros (EUR 21.529.060) divisé en deux millions cent cinquante-deux mille neuf cent six (2.152.906) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune à un montant de vingt-quatre millions six cent neuf mille trois cent cinquante Euros (EUR 24.609.350);

2. Souscription et libération intégrale des nouvelles actions afin de porter le nombre d'actions de deux millions cent cinquante-deux mille neuf cent six (2.152.906) à deux millions quatre cent soixante mille neuf cent trente-cinq (2.460.935) actions avec une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) ensemble avec une prime d'émission globale de onze Euros et seize Centimes (EUR 11,16) chacune ayant les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux actions existantes et donnant droit aux dividendes depuis le jour de la décision de l'Assemblée Générale décidant de l'augmentation de capital proposée, dans les proportions reprises dans le tableau ci-dessous:

58218

	Nombre d'actions de S&B Industrial Minerals S.A. apportée	Classe A shares to be issued	Class B shares to be issued	Class C shares to be issued	Class D shares to be issued	Class E shares to be issued	Class F shares to be issued	Class G shares to be issued	Class H shares to be issued
Paris Kyriacopoulos . . . . .	Trois cent vingt-quatre mille trois cent onze (324,311)	Quinze mille trente cinq (15.035)	Quatorze mille sept cent soixante -sept (14.767)	Quatorze mille sept cent soixante-sept (14.767)					
Alexia Kyriacopoulou . . . . .	Cent quinze mille (115,000)	Cinq mille trois cent trente et un (5.331)	Cinq mille deux cent trente-six (5.236)	Cinq mille deux cent trente-six (5.236)					
Aikaterini . . . . .	Cent quatorze mille sept cents (114,700)	Cinq mille trois cent dix-huit (5.318)	Cinq mille deux cent vingt-trois (5.223)	Cinq mille deux cent vingt-trois (5.223)					
Kyriacopoulou									
Paris . . . . .	Dix mille quatre cent soixante-neuf (10.469)	Trente-huit mille cent cinquante-quatre (38.154)	Trente-huit mille cent cinquante-quatre (38.154)	Quarante-deux mille sept cent vingt-et-un (42.721)					Six mille deux cent quarante-neuf (6.249)
Kyriacopoulos									
Alexia . . . . .	Trois mille sept cent douze (3.712)	Treize mille cinq cent vingt-neuf (13.529)	Treize mille cinq cent vingt-neuf (13.529)	Quinze mille cent quarante-neuf (15.149)					Deux mille deux cent dix-huit (2.218)
Kyriacopoulou									
Aikaterini . . . . .	Trois mille sept cent trois (3.703)	Treize mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (13.494)	Treize mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (13.494)	Quinze mille cent neuf (15.109)					Deux mille deux cent neuf (2.209)
Kyriacopoulou									

3. Modification subséquente de l'Article 6.1 des statuts;

4. Divers.

B. L'actionnaire unique représenté à la réunion, le mandataire de l'actionnaire unique représenté et le nombre de ses actions est repris en une liste de présence, signée «ne varietur» par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, qui restera annexée au présent procès-verbal. La procuration de l'actionnaire unique représenté restera également annexée au présent procès-verbal.

C. Qu'au vu de la prédite liste de présences, toutes les deux millions cent cinquante-deux mille neuf cent six actions (2.152.906) actions émises, ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, sont représentées à la présente assemblée, qui est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les différents points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été approuvés par l'actionnaire unique, l'actionnaire unique pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 3.080.290) en vue de le porter de son montant actuel de vingt et un millions cinq cent vingt-neuf mille soixante Euros (EUR 21.529.060) divisé en deux millions cent cinquante-deux mille neuf cent six (2.152.906) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) chacune à un montant de vingt-quatre millions six cent neuf mille trois cent cinquante Euros (EUR 24.609.350) représenté par deux millions quatre cent soixante mille neuf cent trente-cinq (2.460.935) actions.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique DECIDE d'accepter la souscription et l'intégrale libération à la valeur nominale de vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-quatre (25.684) nouvelles actions de Classe A, vingt-cinq mille deux cent vingt-six (25.226) nouvelles actions de Classe B, vingt-cinq mille deux cent vingt-six (25.226) nouvelles actions de Classe C, dix-sept mille huit cent quatre-vingt-quatre (17.884) nouvelles actions de Classe D, soixante-cinq mille cent soixante-dix-sept (35.177) nouvelles actions de Classe E, soixante-cinq cent soixante-dix-sept (65.177) nouvelles actions de Classe F, soixante-douze mille neuf cent soixante-dix-neuf (72.979) nouvelles actions de Classe G, dix mille six cent soixante-seize (10.676) nouvelles actions de Classe H (collectivement les «Nouvelles Actions») ensemble avec une prime d'émission de onze Euros et seize Centimes (EUR 11,16) par les souscripteurs suivants et leur entière libération par les apports suivants, dans les montants et proportions suivants:

*Intervention - Souscription - Paiement*

SUR CE INTERVIENT

Mr. Paris Kyriacopoulos, demeurant au 5 Drossi Street, 154 52 Paleo Psychiko, Athènes, Grèce, détenteur du passeport helvétique numéro AH3070344 (Souscripteur 1), (2) Ms. Alexia Kyriacopoulou, demeurant au 70 Diamantidou Street - TT154 52 Paleo Psychiko, Athènes, Grèce détenteur du passeport helvétique numéro AH1813467 (Souscripteur 2), et (3) Ms. Aikaterini Kyriacopoulou, demeurant au 70 Diamantidou Street - TT154 52 Paleo Psychiko, Athènes, Grèce, détenteur du passeport helvétique numéro AE8069297 (Souscripteur 3) DECLARENT souscrire les Nouvelles Actions et de les libérer intégralement à leur valeur nominale ensemble avec une prime d'émission de onze Euros seize Centimes (EUR 11,16) par (i) un apport en nature fait par le Souscripteur 1 évalué à un million huit cent trois mille cent soixante-neuf Euros seize Centimes (EUR 1.803.169,16) consistant en trois cent vingt-quatre mille trois cent onze (324.311) actions de la société S & B Industrial Minerals S.A. ayant son siège social au 15, rue Andrea Metaxa, 14564 Kifissia, Grèce, cotée sur la Bourse d'Athènes sous le numéro ISIN GRS228003000 («S & B Industrial Minerals S.A.») (Apport 1), (ii) un apport en nature fait par le Souscripteur 2 évalué à six cent trente-neuf mille quatre cents Euros (639.400) consistant en cent quinze mille (115.000) actions de la société S & B Industrial Minerals S.A. (Apport 2) et (3) un apport en nature fait par le Souscripteur 3 évalué à six cent trente-sept mille sept cent trente-deux Euros (637.732) consistant en cent quatorze mille sept cents (114.700) actions de la société S & B Industrial Minerals S.A. (Apport 3) dans les proportions reprises dans le tableau ci-dessous:

	Nombre d'actions de S&B Industrial Minerals S.A. apportée	Classe A shares to be issued	Class B shares to be issued	Class C shares to be issued	Class D shares to be issued	Class E shares to be issued	Class F shares to be issued	Class G shares to be issued	Class H shares to be issued
Paris . . . . .	Trois cent vingt-quatre mille trois cent onze (324.311)	Quinze mille trente cinq (15.035)	Quatorze mille sept cent soixante-sept (14.767)	Quatorze mille sept cent soixante-sept (14.767)	Dix mille quatre cent soixante-neuf (10.469)	Trente-huit mille cent cinquante-quatre (38.154)	Trente-huit mille cent cinquante-quatre (38.154)	Quarante-deux mille sept cent vingt-et-un (42.721)	Six mille deux cent quarante-neuf (6.249)
Kyriacopoulos Alexia . . . . .	Cent quinze mille (115.000)	Cinq mille trois cent trente et un (5.331)	Cinq mille deux cent trente-six (5.236)	Cinq mille deux cent trente-six (5.236)	Trois mille sept cent douze (3.712)	Treize mille cinq cent vingt-neuf (13.529)	Treize mille cinq cent vingt-neuf (13.529)	Quinze mille cent quarante-neuf (15.149)	Deux mille deux cent dix-huit (2.218)
Kyriacopoulou Aikaterini . . . . .	Cent quatorze mille sept cents (114.700)	Cinq mille trois cent dix-huit (5.318)	Cinq mille deux cent vingt-trois (5.223)	Cinq mille deux cent vingt-trois (5.223)	Trois mille sept cent trois (3.703)	Treize mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (13.494)	Treize mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (13.494)	Quinze mille cent neuf (15.109)	Deux mille deux cent neuf (2.209)
Kyriacopoulou									

L'Apport 1, l'Apport 2 et l'Apport 3 sont fait pour une valeur globale de trois millions quatre-vingt mille trois cent un Euros seize Centimes (EUR 3.080.301,16), de ce montant trois millions quatre-vingt-mille deux cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 3.080.290) sont affectés au capital social de la Société et onze Euros et seize Centimes (EUR 11,16) au compte prime d'émission.

Il résulte d'un certificat émis le 24 janvier 2013 respectivement par le Souscripteur 1, le Souscripteur 2 et le Souscripteur 3 (collectivement les «Souscripteurs»), à la date dudit certificat que:

- les Souscripteurs sont les pleins propriétaires des actions apportées;
- les actions apportées sont entièrement libérées;
- les Souscripteurs sont les seuls autorisés aux actions et à avoir le pouvoir de disposer des actions apportées;
- les actions apportées ne sont grevées d'aucun gage ou usufruit, qu'il n'existe aucun droit de grever aucun gage ou usufruit sur les actions et que les actions ne sont sujettes à aucune sûreté accessoire;
- il n'existe aucun droit de préemption ou aucun autre droit par lequel aucune personne n'est autorisé à demander que les actions lui soient transférées;
- en application des lois de la République Grecque et des statuts de S & B Industrial Mineral S.A., les actions sont librement transférables;

- le 8 Février 2013 les actions apportées par les Souscripteurs sont d'une valeur au moins égale à trois millions quatre-vingt mille trois cent un Euros seize Centimes (EUR 3.080.301,16) cette évaluation étant basée sur un certificat émis par la Bourse d'Athènes établissant le prix moyen sur une période de six mois des actions apportées.

La valeur totale des actions apportés par les Souscripteurs est de trois millions quatre-vingt mille trois cent un Euros et seize Centimes (EUR 3.080.301,16) conformément au rapport d'évaluation du conseil d'administration de la Société daté du 8 Février 2013, émis en application de l'article 26-1 (3bis) de la loi datée du 10 Août 1915, régissant les sociétés commerciales. Ledit rapport prescrit que:

**1. Faits.** M. Parus Kyriacopolous résidant au 5, Drossi Street, 154 52 Paleo Psychiko, Athènes, Grèce, a acquis des actions dans le capital social de S & B Industrial Minerals S.A, ayant son siège social au 15, Andrea Metaxa Street, 14564 Kifissia Grèce, cotée à la bourse d'Athènes sous le numéro ISIN GRS228003000 (la «Société Cible») («Contributeur 1»).

Mlle Alexia Kyriacopoulou résidant au 70 Diamantidou Street -TT154 52 Paleo Psychiko Athènes, Grèce, a acquis des actions dans le capital social de la Société Cible («Contributeur 2»).

Mlle Aikaterini Kyriacopoulou résidant au 70 Diamantidou Street -TT154 52 Paleo Psychiko Athènes, Grèce, a acquis des actions dans le capital social de la Société Cible («Contributeur 3»).

Le Contributeur 1, Contributeur 2 et Contributeur 3 ont décidé de contribuer respectivement (i) 324.311 actions dans le capital social de la Société Cible (L'Apport en Nature 1»), (ii) 115.000 actions dans le capital social de la Société Cible (L'Apport en Nature 2»), et (iii) 114,700 actions dans le capital social de la Société Cible (L'Apport en Nature 3»), en contrepartie de l'émission par la Société de nouvelles actions dans les proportions indiquées dans le tableau ci-dessous:

La valeur totale de (i) l'Apport en Nature 1 est fixé à un million huit cent trois mille cent soixante-neuf Euro et seize cents (EUR 1.803.169,16), (ii) l'Apport en Nature 2 est fixé à six cent trente-neuf mille quatre cent Euros (EUR 639,400), (iii) l'Apport en Nature 3 est fixé à six cent trente-sept mille sept cent trente-deux Euros (EUR 637.732).

L'objet de ce rapport d'évaluation est de décrire la méthode d'évaluation utilisée par le conseil d'administration de la Société et de déterminer la valeur de l'Apport en Nature 1, l'Apport en Nature 2 et l'Apport en Nature 3.

**2. Evaluation.** Afin d'évaluer la valeur de l'Apport en Nature 1, l'Apport en Nature 2, et l'Apport en Nature 3, le conseil d'administration a examiné le document délivré par la Bourse d'Athènes (Annexe A), mentionnant le prix moyen des actions ordinaires de la Société Cible, sur une période allant du 07 Aout 2012 au 7 Février 2012 à cinq Euros et seize Centimes (EUR 5,16) par action. Le conseil d'administration estime qu'il est approprié que la valeur de l'Apport en Nature 1, l'Apport en Nature 2 et l'Apport en Nature 3 soit déterminée, sur la base du prix moyen mentionné ci-dessus, respectivement à un million huit cent trois mille cent soixante neuf euros et seize centime (EUR 1.803.169,16) correspondant à la valeur totale de l'Apport en Nature 1, six cent trente-neuf mille quatre cent euros (EUR 639.400) correspondant à la valeur totale de l'Apport en Nature 2, six cent trente-sept mille sept cent trente-deux euros (EUR 637.732) correspondant à la valeur totale l'Apport en Nature 3 en conformité avec l'article 26-1 (3 bis) de la loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales.

#### Conclusions

Sur base de la méthode d'évaluation, le conseil

d'administration est d'avis que (i) l'Apport en Nature 1 est au moins égale à un million huit cent trois mille cent soixante Euros (EUR 1.806.160), (ii) l'Apport en Nature 2 est au moins égal à six cent trente-neuf mille quatre cent Euros (EUR 639.400) et l'Apport en Nature 3 est au moins égal à six cent trente-sept mille sept cent trente-sept Euros (EUR 637.730).

En rémunération de l'Apport en Nature 1, de l'Apport en Nature 2 et de l'Apport en Nature 3, la Société reconnaît qu'il est raisonnable d'émettre les nouvelles actions de classe A, les nouvelles actions de classe B, les nouvelles actions de classe C, les nouvelles actions de classe D, les nouvelles actions de class E, les nouvelles actions de classe F, les nouvelles actions de classe G et les nouvelles actions de classe H.

Le rapport d'évaluation du conseil d'administration de la Société daté du 08 Février 2013, après avoir été signé «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal aux fins d'enregistrement simultané auprès de l'administration de l'enregistrement.

#### Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale DECIDE de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société afin refléter l'augmentation de capital, comme suit:

« **6.1. Capital.** Le capital souscrit de la Société est fixé à vingt-quatre millions six cent neuf mille trois cent cinquante Euros (EUR 24.609.350) divisé en deux millions quatre cent soixante mille neuf cent trente-cinq (2.460.935) actions:

- a) deux cent cinq mille cent quatre-vingt-dix-huit (205.198) Actions de Classe A;
- b) deux cent un mille cinq cent quarante (201.540) Actions de Classe B;
- c) deux cent un mille cinq cent quarante (201.540) Actions de Classe C;
- d) cent quarante-deux mille huit cent quatre-vingt-quatre (142.884) Actions de Classe D;
- e) cinq cent vingt mille sept cent seize (520.716) Actions de Classe E;
- f) cinq cent vingt mille sept cent seize (520.716) Actions de Classe F;

g) cinq cent quatre-vingt-trois mille cinquante-trois (583.053) Actions de Classe G;  
h) quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-huit (85.288) Actions de Classe H.  
ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.»

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ trois mille deux cent Euros (EUR 3.200).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: Maîtrejean, Goossens, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 février 2013. Relation: EAC/2013/2239. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013040544/445.

(130050193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

### **EasyTech, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5369 Schuttrange, 5, Um Kallek.

R.C.S. Luxembourg B 176.169.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-unième jour de mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Damien SCHREURS, ingénieur, né le 14 juin 1973 à Verviers (B), demeurant à L-5369 Schuttrange, 5, um Kallek.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet le conseil et la formation en nouvelles technologies (informatique et multimédia).

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de EasyTech, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de 12.500 Euros (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 Euros (vingt-cinq euros) chacune.

#### **Titre II. Administration – Assemblée Générale**

**Art. 7.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 8.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1<sup>er</sup> sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 9.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

### **Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 12.** L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 13.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 14.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 15.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Disposition Générale**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2013.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants souscrivent l'intégralité du capital comme suit:

1. Damien SCHREURS, prénommé, cinq cents parts sociales . . . . .	500 parts
TOTAL: cinq cents parts sociales . . . . .	500 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées. Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, les associés préqualifiés, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Damien SCHREURS, prénommé.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

2) Le siège social est établi à L-5369 Schuttrange, 5, um Kallek.

*Pouvoirs*

Le comparant, donne pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fit et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Damien Schreurs, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 mars 2013. LAC/2013/13321. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013040480/95.

(130049865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

**Volotea, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.189.

L'an deux mille treize, le vingt février.

Le soussigné Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, déclare et constate que:

Lors de la rédaction de l'assemblée générale extraordinaire de la société en commandite par actions Volotea, ayant son siège social sis au 1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.189 (la «Société»), reçu par le notaire instrumentant en date du 4 décembre 2012 (numéro 2949/12 (Me Kessler), enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2012, sous la relation EAC/2012/16840, en voie de publication au Mémorial C (ci-après l'«Acte»),

une erreur s'est immiscée dans la quatrième résolution de l'Acte lors de la modification de l'article 5.1. Le nombre d'actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-1 de la Société (les Actions de Classe B-1) a été incorrectement référencé dans l'Acte à trois cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-quinze (390.695) alors que le nombre d'Actions de Classe B-1 est trois cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-cinq (390.685). Ainsi, il y a lieu de rectifier l'Acte en ce sens et lire comme suit l'article 5.1 des statuts dans les versions française et anglaise de l'Acte:

**Version anglaise**

" **5.1.** The share capital is set at forty thousand and eighty-seven Euro and fifty-two cents (EUR 40,087.52), represented by:

- a) One (1) management share with a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) (the Management Share); and
- b) Five hundred and twenty-seven thousand three hundred and fifty-three (527,353) Class A shares (the Class A Shares);
- c) Three hundred and fifty-three thousand four hundred and twenty-two (353,422) Class B preferred non-voting shares (the Class B Shares);
- d) Three hundred and ninety thousand six hundred and eighty-five (390,685) Class B-1 preferred non-voting shares (the Class B-1 Shares);
- e) One hundred and ninety-five thousand three hundred and forty-two (195,342) Class B-2 preferred non-voting shares (the Class B-2 Shares);
- f) One hundred and ninety-five thousand three hundred and forty-one (195,341) Class B-3 preferred non-voting shares (the Class B-3 Shares);
- g) One hundred and ninety-five thousand three hundred and forty-one (195,341) Class B-4 preferred non-voting shares (the Class B-4 Shares);
- h) One hundred and ninety-five thousand three hundred and forty-one (195,341) Class B-5 preferred non-voting shares (the Class B-5 Shares);
- i) One million nine hundred and fifty-five thousand nine hundred and twenty-six (1,955,926) Class C shares (the Class C Shares). "

### Version française

« **5.1.** Le capital social est fixé à quarante mille quatre-vingt-sept euros et cinquante-deux centimes d'euro (EUR 40.087,52) représenté par:

- a) une (1) action de commandité d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) (l'Action de Commandité); et
- b) cinq cent vingt-sept mille trois cent cinquante-trois (527.353) actions de Classe A (les Actions de Classe A);
- c) trois cent cinquante-trois mille quatre cent vingt-deux (353.422) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B (les Actions de Classe B);
- d) trois cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-cinq (390.685) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-1 (les Actions de Classe B-1);
- e) cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante-deux (195.342) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-2 (les Actions de Classe B-2);
- f) cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante et un (195.341) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-3 (les Actions de Classe B-3);
- g) cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante et un (195.341) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-4 (les Actions de Classe B-4);
- h) cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante et un (195.341) actions privilégiées sans droit de vote de Classe B-5 (les Actions de Classe B-5); et
- i) un million neuf cent cinquante-cinq mille neuf cent vingt-six (1.955.926) actions de Classe C (les Actions de Classe C).»

Toutes les autres dispositions de l'Acte demeurent inchangées.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Signé: Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1<sup>er</sup> mars 2013. Relation: EAC/2013/2855. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013040801/65.

(130050024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

---

#### **Radiant Systems International 2, Société en nom collectif.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 135.071.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013040741/10.

(130049787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

---

#### **DIF A63 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 156.217.

Le siège de La Société est transféré du 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> avril 2013.

Le siège de DIF Management Luxembourg S.à r.l. en tant de gérant de La Société est transféré du 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIF A63 Luxembourg S.à r.l.

DIF Management Luxembourg S.à r.l.

Gérant

Référence de publication: 2013044896/16.

(130055003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---